



ÉCOLE DE GUERRE

MAROC : QUELLE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Elaboré par : Lieutenant-Colonel d'Infanterie de Marine Rachid AMAOUI

Encadré par : Monsieur le professeur : Pascal LE PAUTREMAT

EDG 2017/2018

LIBELLÉ DU SUJET

Le Maroc, à l'instar des autres pays de la région, développe et met en œuvre depuis les attentats de 2003, une stratégie de lutte contre le terrorisme qui tient compte de ses spécificités politiques religieuses et sociales. Comment se décline alors cette stratégie ? Et comment le Maroc s'intègre-t-il dans le dispositif de coopération régional et international ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I :

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE ET RELIGIEUSE

- 1. Restructuration du champ religieux**
- 2. Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales**
- 3. Rôle de l'Education et de l'enseignement**

CHAPITRE II :

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC APPROCHE SECURITAIRE ET JUDICIAIRE

- 1. Renforcement de la gouvernance sécuritaire**
- 2. Adaptation de l'arsenal juridique**
- 3. Coordination**

CHAPITRE III :

COOPERATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- 1. Coopération régionale**
- 2. Partenariat international**
- 3. Réalisations prometteuses dépassant les frontières**
- 4. Perspectives d'avenir**

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Le phénomène du terrorisme est à la fois complexe et émotionnel. Il est complexe parce qu'il combine plusieurs aspects d'ordre politique, psychologique, philosophique, historique et militaire. Il est aussi émotionnel parce qu'il suscite d'énormes sentiments liés aux effets dramatiques de l'usage de violence généralement contre des innocents.

Etant donné que l'Organisation des Nations unies n'ait pas encore adopté une définition universelle du terrorisme, la « définition de consensus académique » de l'ONU¹, rédigée par l'expert en terrorisme A.P. Schmid et largement utilisée en sciences sociales, sera retenue dans le présent document : « Le terrorisme est une méthode d'action violente répétée inspirant l'anxiété, employée par des acteurs clandestins individuels, en groupes ou étatiques (semi-clandestins) pour des raisons idiosyncratiques, criminelles ou politiques, selon laquelle — par opposition à l'assassinat — les cibles directes de la violence ne sont pas les cibles principales. Les victimes humaines immédiates de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'occasion) ou sélectivement (cibles représentatives ou symboliques) dans une population cible, et servent de générateurs de message. Les processus de communication basés sur la violence ou la menace entre les (organisations) terroristes, les victimes (potentielles), et les cibles principales sont utilisés pour manipuler la cible principale, en faisant une cible de la terreur, une cible d'exigences, ou une cible d'attention, selon que l'intimidation, la coercition, ou la propagande est le premier but».

Les causes du terrorisme sont très variées et sont catégorisées en facteurs psychologique (état d'esprit dominé par la haine ou le désir de prouver la puissance et la violence), idéologique à tendance religieuse ou politique, et stratégique (recourir à la violence pour s'imposer face à l'échec du politique). Les assaillants ont recours à différentes tactiques, dont notamment des attentats-suicides, attentats à la bombe, tueries à la chaîne, détournements d'avions ou de bateaux, enlèvements, décapitations...

Les attentats suicides du 11 septembre 2001 perpétrés aux USA ont marqué une nouvelle page dans l'histoire du terrorisme. Aussi, le phénomène a pris une nouvelle tournure avec l'invasion de l'Afghanistan en 2002 et de l'Irak en 2003.

Aujourd'hui, l'activité terroriste touche les quatre coins du monde. Toutefois, les sous régions du Moyen Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne restent les plus menacées par ce phénomène. Avec les conséquences du printemps arabe qui a causé la chute du régime libyen et a généré le chaos en Syrie, la région est devenue un terrain fertile aux activités terroristes et l'émergence de nouvelles mouvances djihadistes dont le plus célèbre « DAECH » qui sévit en Irak, en Syrie et en Libye.

Par ailleurs, dans la bande Sahélo-Saharienne, le phénomène tire sa force de la conjoncture régionale et internationale favorable et trouve son terreau dans l'instabilité et les

¹ Alex Peter Schmid, Suiss en charge de la prévention contre le terrorisme aux NU. Cette définition publiée en 1988 et mise à jour en 2011 est largement utilisée. www.wikipedia.com.

appels au séparatisme. Il encercle tous les pays de l'Afrique du Nord, depuis la Somalie jusqu'au Nigeria, exacerbé par des alliances entre AQMI et par d'autres groupes terroristes, dont le MUJAO, Boko Haram, Al Chabab Islami en Somalie et Ansar Acharia en Libye.

A cet effet, le Maroc a fait objet de plusieurs attaques terroristes. Cela s'est concrétisé par une série d'attentats qui ont visé respectivement :

- ✓ l'hôtel Atlas Asni à Marrakech le 24 août 1994 ;
- ✓ Casablanca le 16 mai 2003 qui ont fait 33 morts;
- ✓ un cybercafé à Sidi Moumen en mars 2007 (l'explosion d'une ceinture) ;
- ✓ le consulat américain à Casablanca en avril 2007 (attentat suicide) ;
- ✓ un café de la célèbre place Jemaa El-Fna à Marrakech en 2011 (attentat à la bombe), qui a fait 16 morts dont huit touristes français.

Ces attaques ont révélé au grand jour les intentions belliqueuses envers le Royaume d'Al-Qaïda et de ses franchises, notamment le Groupe Al-Qaïda dans le Maghreb Islamique (AQMI). A noter que la situation devient de plus en plus tendue avec l'émergence de l'Etat Islamique (DAECH), le risque du retour au pays des combattants marocains actuellement actifs en Syrie, en Irak et en Libye et la présence de cellules dormantes dont certaines ont été décelées et démantelées en 2016.

Face à cette menace qui ne cesse de se confirmer de jour en jour, le Maroc, à l'instar des autres pays de la région, développe et met en œuvre depuis les attentats de 2003, une stratégie de lutte contre le terrorisme qui tient compte de ses spécificités politiques religieuses et sociales. Comment se décline alors cette stratégie sur le terrain? Et comment le Maroc s'intègre-t-il dans le dispositif de coopération régional et international construit face à ce fléau ? Autant de questions auxquelles la présente étude essayera d'apporter des réponses.

Devant l'imminence et le danger du terrorisme, le Maroc a opté pour une stratégie tridimensionnelle fondée sur trois piliers, le premier d'ordre socio-économique et religieux, le deuxième est de nature sécuritaire et le troisième se base sur la coopération aux échelons régional et international. Cette stratégie s'inscrit dans un processus d'amélioration continue dans lequel adhérent toutes les forces vives de la nation. Elle se veut anticipative, proactive et flexible et réunissant légalité de l'action et efficacité de l'intervention en vue de neutraliser tous les projets terroristes avant qu'ils ne soient exécutés, et d'assécher les terreaux de l'extrémisme.

Ainsi, l'étude du présent sujet, s'articule en trois chapitres. Le premier sera réservé à l'approche socio-économique et religieuse, le deuxième traitera de l'approche sécuritaire de la lutte et le troisième analysera les aspects de la coopération entreprise par le pays sur les plans régional et international.

CHAPITRE I

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC

APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE ET RELIGIEUSE

Les événements du 11 septembre 2001 ont changé la manière dont le monde voit le terrorisme qui ne cesse de gagner du terrain. La menace du terrorisme contre la sécurité internationale est réelle et n'est plus à confirmer. Chaque pays adopte sa politique et met en place une stratégie pour renforcer la résilience et protéger sa population et ses institutions.

Mais pour concevoir une stratégie, il est indispensable de mener un travail de réflexion visant à définir des objectifs réalisables qui orienteront l'action, et ensuite déterminer les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le plan d'action définit le rôle des différents partenaires nationaux impliqués dans la lutte contre ce fléau et coordonne leurs tâches.

A l'instar des autres pays concernés par ce fléau, la Maroc a opté pour une stratégie multidimensionnelle et globale qui s'insère dans une approche participative et préventive, axée sur l'adhésion des citoyens aux efforts et aux mesures engagées par les institutions de l'Etat. L'approche marocaine a su faire preuve de vigilance et de flexibilité en fonction de la mutation des menaces. Elle se veut prospective avec comme objectif d'assécher les terreaux du fanatisme religieux et d'éradiquer ses racines.

1-Restructuration du champ religieux:

a. Rôle de l'Institution de « Commanderie des croyants »:

Depuis quatorze siècles, le Maroc continue d'évoluer dans le cadre d'un islam modéré et tolérant basé sur le rite Malikite, la doctrine Achaarite et la Sunna et imprégné d'une culture soufie préconisant la purification pacifique de l'âme. Il puise dans les vertus de la modération et le juste milieu en toute chose, sous l'égide éclairée de l'institution inamovible d'« Imarate Almouminine ». Cette Institution de la Commanderie des croyants épargne au Maroc toute surenchère religieuse motivée politiquement. C'est cette référence religieuse marocaine qui a de tout temps immunisé le Royaume contre les courants extrémistes.

Pour garantir la pérennité de cette orientation religieuse, le Maroc a décidé de purifier son champ culturel de toute influence étrangère, notamment à travers la consécration du Conseil Supérieur des Oulémas, comme unique institution habilitée à émettre des fatwas, et la création de conseils régionaux relevant de cette instance, afin d'élargir sa mission d'encadrement à tout le territoire national. D'autres instances nationales coordonnent leurs efforts dans cette lutte dont la Rabita Mohammadia des oulémas ou encore le ministère des Habous et des affaires islamiques.

Dans son discours du Trône le 30 juillet 2013, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, revendique fermement un islam marocain et rappelle ses grandes lignes: "Nos ancêtres ont édifié une civilisation islamique et un état indépendant du califat du Machrek, se distinguant par son attachement à la commanderie unique des croyants, par son ouverture en matière de

culte et par l'exclusivité du rite malékite ; " Lequel rite se caractérise par "sa souplesse (...) et aussi par son ouverture sur la réalité". Et de conclure: "Nous ne tolérerons pas (...) d'importer des rites culturels étrangers (...) incompatibles avec l'identité marocaine spécifique."

b. La lutte contre les influences fanatiques et extrémistes :

Pour barrer la route à l'instrumentalisation des nobles valeurs de l'islam par les obscurantistes, qui s'acharnent à vouloir imposer une idéologie contraire à l'essence de la vie et aux valeurs humaines, l'Etat marocain a mis en place un programme riche et complémentaire pour assurer la « sécurité spirituelle » des citoyens.

En effet, en plus de mesures de vigilance renforcée, la stratégie antiterroriste exhaustive du Maroc comprend un certain nombre de programmes visant à promouvoir la tolérance religieuse et à combattre l'attrait des interprétations violentes de l'islam, tout particulièrement par le biais de programmes de type « service social ». Ces programmes comprennent la rénovation de milliers de mosquées ainsi que la promotion de leur rôle dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens. A ce titre, une campagne est menée pour lutter contre les lieux de prière non autorisés, dont certains servaient aux rencontres d'endoctrinement. Des dizaines de milliers d'imams, hommes et femmes (murshidas), sont formés et mobilisés en tant que guides spirituels dans les prisons, les écoles et les hôpitaux.

Afin de préserver l'institution militaire de toute contamination de radicalisation, des campagnes de sensibilisation régulières sont menées dans les casernes pour inciter le personnel des Forces Armées Royales à doubler de vigilance quant aux risques d'extrémisme et à participer activement à la lutte contre ce fléau. Des séances régulières de causeries religieuses sont aussi programmées au profit des militaires dans leurs casernes.

Par ailleurs, pour résister à l'invasion de fatwas satellitaires trompeuses, le gouvernement marocain a créé la radio "Mohammed VI du Saint Coran" qui multiplie aujourd'hui les succès d'audience. Les résultats de la 16ème vague de mesure d'audience des radios dévoilées récemment fin 2016, confirment que la Radio Mohammed VI du Saint Coran est la station radio la plus écoutée au Maroc avec un taux d'audience de 20 %². Dans la même foulée, a été créée « Assadissa », une chaîne de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision. Ces medias publics sont intégralement dédiés à la diffusion d'un discours religieux éclairé, destiné à immuniser la société contre les interprétations déviantes des préceptes islamiques fondamentaux, conformément aux principes du dogme officiel du Royaume (malékisme-achaarisme-soufisme).

c. Formation des imams et prédicateurs pour exporter le modèle marocain:

Le Royaume se positionne aussi en modèle de tolérance et partage son expérience avec d'autres pays sunnites. L'exportation du "modèle marocain" en matière de formation des imams est l'un des objectifs phares de la politique religieuse du Royaume.

² Med radio passe en tête des audiences de la radio ; www. Medias24.com ; fin 2016.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi a inauguré, vendredi 27 mars à Rabat 2015, l'Institut Mohammed VI de formation des imams. Le nouvel établissement, d'une capacité de 1.000 places et d'un investissement de 230 millions de dirhams, est destiné à accueillir des imams marocains et étrangers, des pays arabes, africains et européens. "La religion islamique a besoin d'être protégée de ceux qui prétendent détenir le savoir religieux, des extrémistes et des ignorants", a souligné le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Mr Ahmed Toufiq, lors de l'inauguration du nouvel institut.

Dans la foulée de cette inauguration, l'Union des mosquées de France (UMF), a annoncé dans un communiqué qu'une cinquantaine d'imams français seraient formés chaque année dans le nouvel institut marocain. Plus de 925 étudiants étrangers résident actuellement à l'Institut, provenant du Mali, de Guinée Conakry, de Côte d'Ivoire, de Nigéria, de France... L'Institut doit dispenser des formations "à la carte", en fonction des origines des différents étudiants et des contextes des pays d'où ils viennent. Des cours d'histoire, de géographie et de droit, sont ainsi spécifiques à chaque nationalité.

Le programme de formation inclut un volet d'études islamiques: Le Coran, le hadith, la sîra (biographie du Prophète), le fiqh (jurisprudence islamique) et l'école malékite. À côté de cet enseignement théologique classique, la formation comprend aussi des cours de langues arabe et française, d'informatique et de techniques de communication.

En 2015, par le Dahir Chérifien n° 1.15.71, du 24 juin 2015, l'Institut Mohammed VI de formation des imams est désormais rattaché à l'Université Quaraouiyine, sous l'autorité du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a visité la sous-région de l'Afrique de l'ouest à plusieurs reprises, a fait de la coopération religieuse un axe majeur de sa diplomatie, d'autant plus que nous partageons tout avec l'islam d'Afrique de l'Ouest : l'école malékite, le rite achâarite, le référentiel soufi. Pour le Maroc, cette coopération religieuse est aussi une affaire d'image internationale.

2-Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales:

A l'évidence, l'efficacité de toute stratégie sécuritaire ou religieuse dédiée à la prévention des dangers de la radicalisation requiert la paix sociale et la stabilité politique. La question sociale est considérée comme un catalyseur du phénomène de l'extrémisme qui se nourrit de la marginalisation économique de ses proies.

En effet, l'analyse des profils sociaux des terroristes ayant perpétré des attentats au Maroc, ainsi que les membres des cellules dormantes démantelées met en exergue que la marginalisation et l'exclusion sont des facteurs qui nourrissent la haine et l'extrémisme (cas des bidonvilles de Sidi Moumen à Casablanca où vivaient les amikazes de 2003). Le Royaume s'est alors tourné vers l'édification d'un projet de société fondé sur l'équité, la justice et l'égalité des chances, pour créer un environnement favorable à l'éradication de la précarité, de l'exclusion, des vulnérabilités et des discriminations entre les territoires.

A ce titre, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 18 mai 2005, s'inscrit dans le cadre

de cette optique. Elle vise la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale à travers la réalisation de projets d'appui aux infrastructures de base, de formation et de renforcement de capacités, d'animation sociale, culturelle et sportive ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois. Comme l'a précisé Sa Majesté le Roi dans son discours adressé à la nation à l'occasion: « Véritable projet de société, l'INDH permet indéniablement de prévenir la radicalisation latente parmi les populations défavorisées ou marginalisées ».

De par son originalité et son aspect novateur, l'INDH se fonde sur une nouvelle philosophie et un nouveau style de management. Dans ce cadre, le Discours Royal constitue la feuille de route et la référence se focalisant sur un socle de valeurs à savoir, la dignité humaine, la confiance des marocains en soi et en l'avenir de leur pays et la participation de la population concernée à travers le diagnostic participatif et la déclinaison des besoins exprimés en projets. De plus, la bonne gouvernance et la pérennité s'ajoutent à ces valeurs qui confortent une gouvernance intelligente, démocratique, et qui donne la possibilité à tous les acteurs du développement de s'impliquer fortement dans le processus de prise de décision dans les affaires publiques.

Ainsi, cette initiative s'est déclinée, lors de sa première phase 2005-2010, en quatre programmes, au profit des différentes cibles, à savoir :

- Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural : qui a concerné 403 communes rurales dont le taux de pauvreté est plus de 30% ;
- Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain : qui a été destiné à 264 quartiers relevant de grandes agglomérations (plus de 100.000 habitants) ;
- Le programme de lutte contre la précarité : au profit de 8 catégories sociales en situation précaire notamment les jeunes sans abri, les enfants de rue, les personnes âgées démunies, etc.
- Le programme transversal : consacré aux communes non ciblées, en se basant sur la procédure d'appel à projet.

La deuxième phase de l'INDH 2011-2015, lancée à Jerada le 4 juin 2011, octroyant une vitesse supérieure au régime de la première phase de l'INDH, se définit, entre autres, par une montée en puissance des compétences et de l'enveloppe budgétaire désormais de 17 Milliards de DH, un élargissement du ciblage pour couvrir 702 communes rurales et 532 quartiers urbains ainsi que l'ajout d'un 5^{ème} programme dédié à la mise à niveau territoriale. Doté d'une enveloppe budgétaire globale de 5 Milliards de DH, ce cinquième programme profitera directement à un million de bénéficiaires habitant 3.300 douars, relevant de 22 provinces enclavées ou montagneuses, notamment en matière d'infrastructure et services de base³.

Pour la troisième étape «2016-2020», elle doit être meilleure que les précédentes. Elle se voue à garantir une accélération de la cadence de réalisation des projets, la valorisation des acquis et la généralisation des succès. L'enjeu futur pour l'INDH est de veiller à harmoniser

³ www.indh.ma

les stratégies et les politiques publiques menées en matière de lutte contre la pauvreté avec les objectifs de l'initiative, dans le but de renforcer la portée et l'efficacité de ces politiques, de garantir la dignité de tous et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement pour 2030.

Les grandes réponses au terrorisme sont dans la détermination à mener des politiques de développement qui permettent de lutter efficacement contre le chômage et le sous-emploi, créer les conditions de la croissance et améliorer le niveau de vie des populations. Ces efforts permettent ensuite de créer un environnement propice pour lutter contre la radicalisation et la propagation des discours de haine et de violence, à même d'accroître la capacité de résilience de l'Etat et de ses institutions face à toutes les pressions déstabilisatrices.

3-Rôle de l'Education et de l'enseignement.

L'éducation et l'enseignement sont des secteurs stratégiques et revêtent un intérêt particulier de la part des gouvernements marocains qui se sont succédés. Ainsi, eu égard à l'influence qu'ils peuvent exercer sur les jeunes, ils ont un rôle majeur à jouer dans cette lutte nationale contre l'extrémisme.

a. Décision royale de réforme des programmes de l'éducation islamique.

Après la formation des imams, l'islam "du juste milieu" s'invite dans les programmes éducatifs. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné, lors d'un Conseil des Ministres tenu à Laayoune le 6 février 2016, ses instructions aux ministres de l'Education nationale et celui des Habous et Affaires islamiques sur la nécessité de réviser les programmes et le manuels d'enseignement en matière d'éducation religieuse.

A ce titre, il va falloir que les deux ministères se concertent pour établir un plan d'action et une feuille de route à suivre en vue d'effectuer un examen courageux des programmes d'enseignement afin de retirer de manière efficace tout matériel pouvant être compris comme incitation à l'extrémisme et conduisant à la violence. Il s'agit aussi de retirer des manuels d'enseignement, toute incitation à la discrimination envers les autres religions ou minorités religieuses.

Afin de promouvoir l'islam de modération et de tolérance, les programmes scolaires, aussi bien dans l'école publique que dans l'enseignement privé ou les établissements de l'enseignement originel, seront revus afin de mettre l'accent sur l'éducation aux valeurs de l'islam tolérant, dans le cadre du rite sunnite malékite, qui prônent le juste milieu, la modération, la tolérance et la cohabitation avec les différentes cultures et civilisations humaines. Ces programmes devront être fondés sur "les valeurs authentiques du peuple marocain et ses traditions millénaires basées sur l'attachement aux fondamentaux de l'identité nationale unifiée, ainsi que sur l'interaction positive et l'ouverture sur la société du savoir et les dernières nouveautés.

La formation des enseignants s'impose également, et surtout l'interdiction absolue d'enseigner un islam autre que celui pratiqué par les marocains et préconisé par les autorités

religieuses. Il est également exigé des enseignants une stricte neutralité pour enseigner le programme établi par l'éducation nationale et non pas pour enseigner leurs propres croyances.

Puisque les programmes d'enseignement jettent les bases qui façonnent les pensées, l'éducation est en mesure de contribuer activement à ce plan d'action national dans l'éradication de l'extrémisme et les dérives religieuses.

Alors que le débat sur la lutte contre la radicalisation religieuse par l'éducation s'invite dans les pays européens,⁴ le Maroc pourrait bien servir de fer de lance, dans les pays musulmans, au mouvement de révision des programmes d'éducation religieuse. Chose faite, puisque l'Algérie et la Tunisie n'ont pas tardé à initier une démarche similaire dans ce sens.

b. Education et encadrement des jeunes.

La bataille contre l'extrémisme doit avoir également pour vocation essentielle de doter les jeunes d'une éducation ouverte et ancrée dans les valeurs et les référentiels authentiques de la société, tout en favorisant leur attachement aux valeurs universelles pour les prémunir contre les tentations du fanatisme et du repli sur soi.

A partir de 16 ans, les dés sont jetés en matière d'éducation. En plus de l'enseignement, l'encadrement des enfants et des adolescents, et leur éducation sur les vertus de l'islam du juste milieu, de la tolérance et de l'acceptation de la différence, est un autre levier à valoriser dans cette lutte. Dans ce domaine, la responsabilité incombe à la famille, à l'école, aux médias et aux pouvoirs publics.

Le rôle de l'école dans l'éveil des consciences et la diminution de l'agressivité et du refoulement, n'est pas à démontrer. Il réside dans sa contribution à l'encadrement et à l'éducation pour faire des jeunes de bons citoyens, conscients de leur responsabilité de citoyenneté, avec une morale proactive dans leur environnement (école, quartier, ..) et dotés d'un esprit participatif.

A ce titre, si l'action de l'Etat, à travers sa stratégie triptyque, a donné ses fruits par la neutralisation de plusieurs cellules dormantes et par l'avortement de dizaines d'attentats à leur stade final de préparation, des efforts restent à déployer bien en amont pour encadrer les jeunes et les préserver contre l'extrémisme.

En effet, les constats démontrent un faible encadrement en matière d'activités culturelles et sportives. Même le sport scolaire a amplement perdu de son volume et ne retient plus l'attention qu'il mérite dans la programmation scolaire, en tant qu'activité qui aide à l'insertion sociale et à l'équilibre psychologique des jeunes.

⁴ La Commission européenne a débloqué en novembre dernier 10 millions d'euros à des projets nationaux en ce sens; Par Anaïs Lefébure; Education islamique: Le Maroc veut réviser les programmes scolaires. www.huffpostmaghreb.com; Publication le 08/02/2016.

Dans ce contexte, le Maroc, demeure convaincu que l'approche non sécuritaire, objet de ce chapitre, ne pourrait à elle seule faire face de manière efficace à la montée de l'extrémisme, de la haine et du terrorisme eu égard aux risques importants encourus en termes de réversibilité. A côté de l'indispensable engagement stratégique préventif, sur les plans politique, socio-économique religieux et culturel, il convient de développer une approche sécuritaire pour faire face et anticiper ce fléau.

CHAPITRE II

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC

APPROCHE SECURITAIRE ET JUDICIAIRE

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le Royaume prône une action intégrée et cohérente fondée sur la complémentarité, l'étroite collaboration et la coordination entre tous les partenaires concernés. Il s'agit, dans ce contexte, du renforcement de la gouvernance sécuritaire et de l'adaptation de l'assise juridique.

1-Renforcement de la gouvernance sécuritaire :

Représentant le maillon fort de cette chaîne d'actions cohérentes et complémentaires, le volet sécuritaire s'appuie sur plusieurs mesures administratives, opérationnelles et juridiques. Il prône une approche préventive disposant d'une structure axée sur la veille, l'anticipation et la sensibilisation et assurée par le Bureau Central d'Investigation Judiciaire (BCIJ).

a. Lutte préventive:

Cette politique de prévention s'est attachée à localiser les refuges des cellules dormantes, au lieu d'attendre leur éveil et le début de la mise en œuvre de leurs projets d'attaques. Depuis 2002, elle a permis le démantèlement d'un grand nombre de cellules actives dans les villes marocaines, dont le nombre a été considérablement augmenté depuis janvier 2015. Ces cellules avaient des projets terroristes qui visent à semer la terreur au sein de la population et à déstabiliser le pays à travers l'attaque des établissements institutionnels, des personnalités civiles et militaires et les intérêts des pays occidentaux dans le royaume.

Mais la cellule « Achbal Aljihad » démantelée en février 2016, reste de facto la plus symbolique. Selon le communiqué du ministère de l'intérieur⁵, « la tête pensante de ce réseau a été arrêtée, par les agents du (BCIJ), dans une planque sécurisée à El Jadida ». Lors de cette arrestation, un matériel considérable a été saisi : quatre mitraillettes, trois chargeurs vides, trois pistolets, un fusil, 13 bombes lacrymogènes, quatre matraques, un taster, six bouteilles comportant des produits chimiques suspects pouvant servir dans la fabrication d'explosifs, trois bouteilles en verre contenant des produits liquides suspects, des clous, des armes blanches, des menottes en plastique, des tenues militaires ainsi que des drapeaux portant les symboles de « Daech ».

Selon la même source, « cette planque sécurisée a été préparée pour organiser une série d'attentats dans plusieurs institutions sous l'instigation de l'organisation terroriste « Daech ». Les membres de cette cellule planifiaient le recrutement d'éléments extrémistes et souhaitaient organiser une « guérilla » dans plusieurs villes du Maroc sous l'encadrement de dirigeants expérimentés de « Daech » dont l'un d'entre eux se trouve actuellement en Turquie. Les investigations menées par les services de sécurité concluent que certaines armes sont de

⁵ Par Youssef Roudaby ; [www. Huffpostmaghreb.com](http://www.Huffpostmaghreb.com) ; Le 19.02.2016.

fabrication irakienne et que l'armement détenu par ce groupuscule est venu de Libye à travers les frontières Maroco-algériennes.

Cette découverte s'avère intéressante à plus d'un titre. En effet, elle confirme certains changements dans la nature de la menace terroriste et son repositionnement géographique dans la région. Avec la montée de la pression internationale exercée sur la mouvance « Daech » en Irak et en Syrie, cette dernière réoriente ses activités vers la Libye (Derna, Syrte) où la conjoncture sécuritaire est plus favorable. La proximité géographique du Maroc avec la Libye conjuguée avec ses longues frontières avec les pays du sud et du Sahel particulièrement au nord du Mali, où sévissent d'autres groupes terroristes, permet d'expliquer ce lien fort entre l'activité terroriste au Maroc et le terrorisme régional au Moyen Orient, en Afrique du Nord et au Sahel.

Certaines personnes ont imaginé que la succession implacable des démantèlements des cellules terroristes allait égratigner l'image du Maroc, avoir un impact négatif sur le secteur du tourisme ou des services et plus généralement porter atteinte à l'économie. Mais c'est exactement le contraire qui s'est produit. Le Maroc s'en sort renforcé sur la scène internationale en tant qu'acteur crédible et sûr dans la région.

b. Suivi de proximité des retournés de Syrie, Irak, Libye...

Présentant une forte similitude avec le scénario afghan des années 1980, le conflit syrien attire davantage de jihadistes qui affluent des quatre coins du monde. Depuis le déclenchement des hostilités consécutives au printemps arabe, la Syrie, qui était auparavant un transit vers l'Irak depuis la guerre de 2003, est devenue une zone d'attrait des volontaires étrangers.

A l'instar de plusieurs pays, le Maroc n'a pas été épargné par ce phénomène. On estime, selon les chiffres communiqués par le directeur du BCIJ, à 1600, le nombre de combattants marocains qui ont rejoint la Syrie et l'Irak, dont 758 ont rejoint les camps de « Daech », 100 ont intégré « Harakat Cham Al islam », et 52 ont rallié « Jabhat Annousrah »⁶. 35 cellules parmi celles démantelées au Maroc proviennent de cette région. Le contingent marocain est placé en troisième position après ceux saoudien et tunisien. Des centaines d'autres candidats sont toujours à l'affût d'une opportunité pour rejoindre cette zone de conflit où les groupes terroristes trouvent un terrain favorable pour leurs activités. Une partie de ces combattants ont déjà rejoint la Libye où le terrorisme ne cesse de prendre de l'ampleur tirant profit de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région.

Au-delà de l'enrôlement de ces combattants dans les intérêts régionaux du terrorisme, le commandement vise aussi à faire bénéficier ses partisans marocains d'une expertise dans différents domaines pour les déployer plus tard sur le territoire marocain et les insérer dans des projets terroristes qui visent les intérêts du Maroc. Conscients de cette menace, les services de sécurité marocains mènent une veille et un contrôle minutieux sur les différents points d'entrée du royaume pour déceler et interpeler les combattants marocains retournés des différentes zones du djihadisme. La même vigilance est de mise dans le sens d'émigration à

⁶ Chiffres communiqués à l'occasion de la présentation accordée par Mr Abdelhak Elkhayame à Elpais à Madrid le 06.05.2016.

l'extérieur du Maroc pour dissuader toute tentative de départ. A ce titre, et depuis 2013, les services de sécurité ont démantelé plusieurs cellules spécialisées dans l'acheminement des volontaires vers les zones de conflit.

Il reste à signaler que l'actuelle vague d'immigration que connaît l'Europe est un facteur aggravant du phénomène. Les terroristes peuvent s'immiscer parmi les migrants et se déplacer ainsi discrètement entre les lieux de formations et d'endoctrinement et les pays d'exécution de leurs plans aussi bien en Europe, en Asie qu'en Afrique.

c. Création du BCIJ (Bureau Central d'Investigation Judiciaire):

Pour une meilleure efficacité sur le terrain et une bonne centralisation du renseignement, le Maroc s'est doté en 2015, d'une nouvelle structure telle le Bureau central d'investigation judiciaire (BCIJ), qui est un service de sûreté marocain de haut niveau relevant de la Direction Générale de la Sécurité Territoriale (DGST) chargé du renseignement. Ce « FBI marocain », au sein duquel coopèrent les ministères de l'intérieur et de la justice, se divise en deux sous-ensembles : l'un consacré au crime organisé (enlèvements, contrebande d'armes, grand banditisme...) et l'autre à la lutte antiterrorisme.

De surcroît, et en vertu de l'amendement de l'article 108 du code pénal effectué en plein Printemps arabe à l'aube de 2011, la DGST peut désormais assurer le rôle de police judiciaire. Autrement dit, elle peut procéder à des enquêtes, interpellier, interroger et dresser des procès-verbaux. Elle se voit octroyer plusieurs domaines d'intervention, tous à caractère national : sûreté de l'État, lutte contre le terrorisme, affaires criminelles, kidnappings, contrefaçon et fausse monnaie, trafic de stupéfiants et d'armes... L'ennemi terroriste n'est alors plus ce groupe de « takfiristes » appelant à tuer les impies, mais une hydre de la criminalité organisée qui a besoin de se financer, de s'armer, de communiquer...

Pour s'acquitter de ses prérogatives, les services de renseignement marocains disposent d'innombrables relais locaux de l'appareil de l'Etat. Il récolte aussi un flot d'informations venu de l'étranger grâce à la coopération sécuritaire conclue avec de nombreux pays dont certains du Golfe et d'autres de l'Europe.

L'Etat marocain renforce aussi sa présence sur le terrain par une politique de communication efficace avec le public. Toutes les actions et les exploits réalisés sont transmis à temps à travers des communiqués ou des conférences de presse.

d. Nouveau dispositif de sécurité nommé « HADAR/vigilance »:

A l'été 2014, « Daech » multiplie ses menaces contre les intérêts du Royaume et compte porter son combat sur le territoire marocain. Les autorités n'ont pas tardé à réagir pour adapter le dispositif de sécurité et élever le niveau d'alerte. A ce titre, les autorités marocaines ont procédé à la mise en place d'un dispositif de défense antiaérienne sur plusieurs sites le long de la cote de la capitale économique pour faire face à d'éventuelles attaques aériennes contre le territoire national.

De surcroît, et à titre de sensibilisation, le Maroc a annoncé, samedi 25 octobre 2014, la mise en œuvre progressive d'un nouveau dispositif antiterroriste baptisé « Hadar » qui veut dire (vigilance) et ce pour attirer l'attention du public sur les différentes menaces qui guettent

le Royaume. « Hadar » se base sur des patrouilles mixtes intégrant les forces armées royales, la gendarmerie royale, la police et les forces auxiliaires. Après l'aéroport Mohammed V, le dispositif est mis en place progressivement pour couvrir les différents sites sensibles du Royaume.

En plus de sa portée de sensibilisation du grand public sur la menace terroriste qui guette les marocains, ce mécanisme exprime la contribution des forces armées royales dans le combat national mené contre la menace terroriste qui vise l'atteinte de la sécurité et de la stabilité du Royaume.

e. Le rôle de l'armée dans la lutte contre le terrorisme :

La stratégie de lutte contre le terrorisme demeure la responsabilité des forces de sécurité, toutefois l'armée rempli des fonctions en deuxième rang, elle participe à la lutte contre le terrorisme, il remplit son rôle à travers la surveillance des frontières terrestre et maritime. Ainsi, le Maroc a pu renforcer sa stratégie par l'endiguement de ses frontières.

Frontières terrestres :

L'armée a resserré davantage la surveillance le long des postes frontaliers. L'accent a été mis sur des postes précis entre le Maroc et l'Algérie à l'Est, de même entre le Maroc et la Mauritanie par le sud. Par ailleurs, se resserrement a été appliqué suite à des craintes que des personnes, sous le coup de mandats d'arrêt internationaux pour être suspectées d'appartenir à des groupes terroristes, aient pu franchir illégalement les frontières vers le Maroc. Dans ce cadre, «les bataillon de surveillance des frontières» ont été déployés dès la fin des travaux de construction de la clôture barbelée. De même, ce dispositif a été complété par un système de surveillance électronique en vue de prévenir toute infiltration.

Frontières maritimes :

Pour les frontières maritime, la marine royale assure en permanence la surveillance des frontières soit par l'intermédiaire des unités en mer, soit par l'intermédiaire des stations radars. Ce dispositif permet une étanchéité des frontières et permet d'interdire l'infiltration des groupes terroristes. De même, la marine assure un contrôle permanent dans le détroit de Gibraltar en coordination avec les autorités de l'Espagne.

Dans le même cadre, l'armée est considérée comme un réservoir de ressource humaine, les forces de sécurité puisent du personnel pour renforcer leur dispositif en cas d'urgence ou d'insuffisance.

f. Formation :

La question sécuritaire est sans conteste au premier plan des priorités nationales. Si le développement économique et le progrès social se situent au même rang en ce qu'ils participent d'une vision de règne, l'aspect sécuritaire y a désormais sa place. Dans ce cadre, la formation policière spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic d'armes, la grande délinquance, les crimes liés à la migration illégale et la formation policière pour renforcer la sécurité et la gestion des frontières et le contrôle frontalier, sont fondamentaux, dans l'intérêt non seulement de la sécurité extérieure, mais aussi de la sécurité intérieure».

Devant ce constat, le Maroc a accompagné la stratégie de lutte contre le terrorisme par une approche de formation spécialisée de l'ensemble de l'appareil sécuritaire organisé depuis pratiquement des décennies sur d'autres bases. En effet, la technicité y a sa place; la

capitalisation d'une expertise aussi, ce dernier responsable s'étant distingué par sa connaissance pointue de la mouvance islamiste, de même, l'information poussée et l'usage des nouvelles technologies (écoutes téléphoniques, GPS, réseaux sociaux, Internet,...) demeurent des priorités des services de sécurité. La création du Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ), en mars 2015, était la traduction opérationnelle et institutionnelle de cette politique.

Dans le même cadre, cette approche s'est également prolongée par la valorisation de ressources humaines: recrutement de profils universitaires, stages de formation spécialisée au Maroc et à l'étranger,

Dans le même contexte, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) organise, en février 2017 à Casablanca, une session de formation autour du thème "La lutte contre le terrorisme et la sécurisation des frontières dans la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord". Initiée en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Un total de 21 responsables sécuritaires, représentant le Maroc, la Jordanie, la Tunisie, le Liban et l'Irak, bénéficient de cette session au cours de laquelle ils s'informeront des bonnes pratiques en matière de sécurisation des frontières pour empêcher le mouvement des terroristes et des candidats aux combats dans différentes zones de tension dans le monde, les bénéficiaires procéderont de même à des exercices de simulations. Cette session de formation, encadrée par des experts de la Direction de lutte contre le terrorisme de l'INTERPOL, a été également marquée par l'échange d'expériences et d'expertises dans le domaine de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le terrorisme.

2-Adaptation de l'arsenal juridique:

Pour accompagner le volet sécuritaire, un travail d'harmonisation de la législation interne avec les engagements pris sur le plan international a permis au Maroc de se doter d'un cadre législatif approprié, réunissant la légalité de l'action et l'efficacité de l'intervention. L'arsenal juridique marocain s'est enrichi progressivement à mesure que la stratégie de lutte contre le terrorisme apporte ses fruits. D'abord, ce fut une loi contre le terrorisme promulguée à l'unanimité au lendemain des attentats du 16 mai 2003, ensuite, l'adoption d'une loi sur le financement du terrorisme, et d'une loi globale contre le blanchiment d'argent en vigueur depuis avril 2007.

a. Loi 03-03 contre le terrorisme (28 mai 2003):

Introduite via la signature de la Convention arabe de lutte contre le terrorisme, dès avril 1998, l'idée d'une loi contre le terrorisme avait à l'origine été accueillie avec scepticisme. En effet, quelques semaines après les attentats du 11 septembre 2001 à New York, le Maroc avait indiqué, dans un rapport sur les mesures destinées à l'application de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité de l'ONU relative à la lutte contre le terrorisme, que son code pénal national prévoyait des sanctions suffisamment lourdes pour juger des crimes terroristes⁷. D'ailleurs, aussi bien les assaillants de l'hôtel Atlas Asni, en 1994, que les

⁷ Abdou Filali Ansary ; faut-il reformer la loi contre le terrorisme; Le 14 mars 2008 ; www.lavieco.com.

membres de la cellule dormante d'Al Qaeda, démantelée en 2002, ont bien été jugés selon le droit pénal «ordinaire».

Face aux impératifs de la coopération internationale, l'idée d'une loi spécifique a fait son chemin. Il fallait, toutefois, attendre janvier 2003 pour voir le Conseil des ministres adopter le projet de loi contre le terrorisme. Ce dernier n'a pas fait l'unanimité et a suscité un débat houleux, et des réserves exprimées par certains partis politiques, organisations de défense des droits de l'homme, et syndicats. Ces réserves portaient essentiellement sur la définition du terrorisme, jugée trop vague, sur le recul que la loi impliquait pour un certain nombre de libertés et sur les peines proposées qui n'étaient souvent que des versions aggravées de celles prévues par le code pénal⁸.

Après les attentats du 16 mai 2003, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait annoncé avec fermeté, que le Maroc, en proie au terrorisme, allait désormais assumer ses responsabilités « en le combattant avec la force de la loi ». Profitant d'une ambiance politique favorable et en réponse à la revendication populaire pour éradiquer un phénomène qui demeure totalement étranger à la société et à la culture marocaines, la loi 03-03 consacrée à la lutte contre le terrorisme est adoptée par le parlement à l'unanimité, promulguée par le dahir n°1-03-0140 et publiée au Bulletin officiel dès le 29 mai 2003.

Ce texte législatif s'est focalisé sur la définition précise des différents aspects du crime terroriste en renforçant les sanctions pénales appropriées. Il a prolongé les gardes à vues des suspects et attribué la compétence juridique en matière de terrorisme à la Cour de Salé, avec des assurances d'un procès équitable pour les accusés. Dans cette loi, le législateur marocain a pris en compte la nouveauté des dangers induits par ce phénomène qui évolue continuellement dans sa nature et qui recourt à des techniques de plus en plus sophistiquées. En vertu de cette loi, sont considérés des crimes terroristes, toute infraction en relation préméditée avec un projet individuel ou collectif visant une atteinte grave à l'ordre public, par les moyens de la terreur, de la menace ou de la violence. Il s'agit de:

- L'atteinte volontaire à la vie des personnes ou à leur intégrité, ou à leurs libertés, l'enlèvement ou la séquestration des personnes.
- La contrefaçon ou la falsification des monnaies ou effets de crédit public, des sceaux de l'Etat et des poinçons, des timbres et marques... .
- Les destructions, dégradations ou détériorations.
- Le détournement, la dégradation d'aéronefs ou de navires ou de tout autre moyen de transport, la dégradation des installations de navigation aérienne, maritime et terrestre et la destruction, la dégradation ou la détérioration des moyens de communication.
- Le vol et l'extorsion des biens.
- La fabrication, la détention, le transport, la mise en circulation ou l'utilisation illégale d'armes, d'explosifs ou de munitions.
- Les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.

⁸ Abdelkader Elaine ; Le Maroc durcit sa loi antiterroriste ; www.le360.ma ; Le 15.01.2015.

- Le faux ou la falsification en matière de chèque ou de tout autre moyen de paiement (...).
- La participation à une association formée ou à une entente établie en vue de la préparation ou de la commission d'un des actes de terrorisme.
- Le recel sciemment du produit d'une infraction de terrorisme.

b. Loi 86-14 contre le terrorisme (janvier 2015):

Le Maroc renforce sa législature pour se prémunir des menaces terroristes et faire face aux dangers sécuritaires qui résultent de l'impact de la crise syro-irakienne et libyenne. Il adopte la nouvelle loi antiterroriste 86-14 de janvier 2015 qui vient compléter celle de 2003, pour contrecarrer particulièrement les recruteurs des volontaires du jihad. Ainsi, les djihadistes voulant rejoindre l'Irak ou la Syrie risquent de lourdes peines d'emprisonnement et d'amendes.

Coïncidant avec les attentats qui ont frappé de plein fouet la France en janvier 2015, le texte de loi est passé sans difficulté, avec la majorité, avec le maintien de toutes les dispositions proposées. L'objectif de ce nouveau texte est de lutter contre le départ de djihadistes vers l'Irak ou la Syrie. Même si les actes ne visent pas le Royaume, ceux qui commettent des actes terroristes ailleurs seront lourdement pénalisés une fois retournés au Maroc. Cependant, les peines liées à l'infraction «d'apologie du terrorisme» ont été revues à la baisse. Cette infraction sera punie, selon le nouveau texte, de 5 à 15 ans de prison, avec une amende allant de 50 mille à 500 mille dirhams. L'ancienne loi prévoyait pour cette infraction des peines allant de la prison à vie à la peine capitale, ou, au mieux, 30 ans de réclusion.

A ce titre, cette nouvelle loi qualifie d'acte terroriste le fait de :

- Rejoindre ou tenter de rejoindre, de manière individuelle ou collective, dans un cadre organisé ou non organisé, des entités, des organisations, des bandes ou des groupes terroristes, même si les actes terroristes de leurs objectifs ne visent pas le Maroc et ses intérêts ;
- Recevoir une formation ou un entraînement, à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger, ou tenter de le faire en vue d'exécuter un acte terroriste, indépendamment de l'accomplissement effectif ou non de cet acte ;
- Recruter, entraîner ou former une personne ou plus, pour rejoindre des entités, des organisations, des bandes ou des groupes terroristes, à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger, ou tenter de commettre ces actes.

c. Loi 43-05 contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (avril 2007):

Au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 16 mai 2003 à Casablanca, le Maroc a mis en place, dans le cadre de sa lutte le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un dispositif qui intègre dans sa législation interne, les engagements internationaux pris en vertu des conventions internationales, bilatérales et multilatérales qu'il

a ratifiées. Il s'agit des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme intergouvernemental, visant à développer et à promouvoir des politiques nationale et internationale afin de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à celles du Comité de Bâle, afférentes au devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, ainsi qu'aux dispositions des résolutions du Conseil de Sécurité basées sur le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui constituent l'ossature de la lutte antiterroriste dans l'ordonnement juridique international.

C'est dans ce sillage et afin d'apaiser les craintes des milieux financiers, que le Maroc a honoré ses engagements internationaux en adoptant la loi 43-05, promulguée par le dahir n° 1-07-79 du 17 avril 2007, contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cette loi explicite le blanchiment comme étant « (...) le fait d'acquérir, de détenir, d'utiliser, de convertir ou de transférer des biens dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine de ces biens, dans l'intérêt de l'auteur ou d'autrui quand ces derniers sont le produit des infractions prévues par ce projet de loi (trafic de stupéfiants, d'êtres humains, d'immigrés, d'armes et de munitions, mais aussi corruption et détournement de biens publics ou privés) ». En fait, ce texte est en parfaite complémentarité avec la loi 03-03, relative à la lutte contre le terrorisme.

Par la loi 43-05, le législateur marocain s'engage résolument à garantir toutes les dispositions liées à la préservation du secret professionnel et à la protection des personnes assujetties à des poursuites judiciaires émanant de l'exécution de leurs obligations. Y sont soumis, notamment, les établissements de crédit et les sociétés holdings offshore ainsi que les personnes exerçant une profession juridique indépendante au moment où elles concluent, au nom et au compte de leurs clients, des transactions financières ou immobilières.

Conformément aux recommandations du GAFI, la loi 43-05 a prévu la création d'une Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) qui se veut être l'outil déterminant du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux. Le Maroc, à l'instar de la France, de la Belgique et de l'Espagne, a procédé à la mise en place de cette Unité dont la mission principale est de recueillir et de traiter les informations liées au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Parmi les caractéristiques de cette nouvelle loi, on retrouve également la désignation du tribunal de Rabat comme seul habilité à statuer sur les affaires de blanchiment d'argent. Ainsi, le Maroc a franchi une étape décisive dans la consécration de la bonne gouvernance et dans l'assainissement des milieux par lesquels transitent d'importants flux financiers, en mettant notamment en place l'Unité de traitement du renseignement financier.

d. Loi 13-10 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05 (24 janvier 2012):

Répondant à la nécessité d'adapter sa législation aux nouvelles conjonctures, nationale et internationale, le Maroc s'est doté de la loi 13-10, parue au bulletin officiel du 24 janvier 2012, permettant de lutter davantage contre le blanchiment des capitaux, et modifiant ainsi la première loi prise en la matière, datant du 17 avril 2007.

A travers la loi 13-10, plusieurs articles du code pénal et du code des procédures pénales ont été également révisés ou amendés. Les textes visés par cette loi sont ceux ayant trait principalement à la répression du terrorisme ou aux techniques spéciales d'enquête. Cette extension concerne également la liste des infractions liées au blanchiment d'argent, qui passent de 7 à 24, incluant ainsi, entre autres, l'exploitation sexuelle, le vol et l'extorsion, l'atteinte aux systèmes informatiques, la contrebande, la fraude sur la marchandise et les denrées alimentaires et les infractions contre l'environnement ou la propriété industrielle. N'épargnant ni personne physique ni personne morale, qu'elle soit de droit public ou de droit privé, la loi 13-10 impose que toutes les institutions financières se renseignent sur l'origine de tous les fonds transitant par elles.

Dans ce même chapitre, l'unité de traitement du renseignement financier vient en appoint pour assurer la traçabilité et la saisie des fonds criminels, dont ceux destinés à alimenter le terrorisme. On notera également la mise en place de la Commission Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information (CSSSI) et son pendant, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI).

Par ailleurs, comme mesures d'accompagnement à ce volet juridique, en matière de sensibilisation et de formation, et conformément à la Déclaration de Charm El-Cheikh (2006), le Royaume a mis en œuvre un programme spécifique de formation des professionnels de la justice pénale, axé sur les instruments universels contre le terrorisme, en organisant au Maroc et à l'étranger, des ateliers spécifiques relatifs aux aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme.

3-Coordination :

La radicalisation et l'extrémisme religieux (islamiste en particulier), qui mènent dans leur forme violente au terrorisme, sont des phénomènes complexes et requièrent par conséquent une approche nationale globale pour les neutraliser. Ainsi, qu'il s'agisse de la société civile, des médias, de l'école ou de la famille, les services de sécurité, la coordination et la contribution dans ce défi national sont tant attendues, chacun dans son domaine de compétence pour mener au bout le plan d'action national multidimensionnel.

En effet, dans le domaine du renseignement, avec un appareil d'État tentaculaire, le Makhzen datant depuis la période des sultans de la dynastie saadiennes, l'État marocain dispose d'une emprise jusqu'au plus petit échelon, à travers le poste des moqaddems, sorte d'officiers gouvernementaux de quartier. En tant que relais locaux pour l'État, ceux-ci peuvent surveiller ce qui se passe et en rendre compte. À cela s'ajoute ensuite des services plus traditionnels comme la police ou la gendarmerie. A un niveau plus élevé, la connexion avec les pays du Golfe avec lesquels le Maroc dispose également d'une coopération sécuritaire lui donne également accès à de précieuses sources de renseignement.

Dans le même cadre, le Maroc s'est doté fin 2014 d'une nouvelle structure spécialisée. C'est une forme de coordination et de coopération entre la police, les forces armées, la gendarmerie et les forces auxiliaires. C'est avec la mise en place du plan Hadar que le Royaume chérifien renforce son dispositif sécuritaire. Censé notamment renforcer la sécurité dans les aéroports, ce plan concerne plusieurs villes : Rabat, Fès, Casablanca,

Marrakech, Agadir et Tanger. Il fait intervenir différents éléments sécuritaires, telles que les forces armées royales, la gendarmerie royale, la police et les forces auxiliaires, appelés à patrouiller dans les lieux publics. Le pays, qui craint en particulier la menace des jihadistes marocains de retour au pays, espère également avec ce plan rassurer la communauté internationale.

Par ailleurs, pour coordonner leurs actions, la police et les services de renseignement ont œuvré pour une meilleure collaboration à travers, d'une part, le BCIJ chargé de traiter les crimes et délits prévus par l'article 108 du code pénal, c'est-à-dire ce qui relève du banditisme, des trafics de stupéfiants, d'armes et d'explosifs, du terrorisme, de l'atteinte à la sûreté de l'État, et de la falsification de la monnaie et d'autres parts, l'unicité du commandement à travers la désignation d'un unique chef pour la police et le service de renseignement.

Le BCIJ est issu d'une coopération entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. Il englobe à terme des équipes de la magistrature et des services de sécurité, comme la brigade nationale de la police judiciaire et comporte deux groupes distincts, l'un consacré à la lutte anti-terroriste et l'autre dédié à la lutte contre le crime organisé.

Certes, les approches socio-économique, religieuses et sécuritaire ont donné leurs fruits et ont fait de l'expertise marocaine en la matière un exemple à suivre. Les demandes exprimées par plusieurs pays de la région pour développer la coopération de sécurité avec le Maroc en témoignent. Profitant d'une conjoncture régionale et internationale caractérisée par l'instabilité et l'insécurité, le terrorisme ne parait pas s'essouffler mais au contraire, il change de lieux et de géographie sans toutefois perdre de force. Dans ce contexte, notre pays est appelé à doubler de vigilance et à user d'autres leviers d'action pour dissuader et agir efficacement contre les ennemis de la paix et la sécurité au Maroc et ce dans un cadre de coopération régionale et internationale privilégiant l'échange et le partage.

CHAPITRE III

COOPERATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans la première partie, nous avons étalé la stratégie antiterrorisme globale adoptée par le Maroc qui s'articule autour de divers champs: des mesures de sécurité vigilantes et efficaces, une loi antiterroriste respectueuse des droits de l'homme, un encadrement du champ religieux qui fait la spécificité marocaine et enfin un champ socio-économique pour agir contre la pauvreté et l'exclusion sociale. N'épargnant aucune région du monde et revêtant un caractère mondialisé, toute solution qui se veut efficace ne peut s'imaginer que dans un cadre de coopération régionale et internationale fiable et soutenue.

Aujourd'hui, les efforts louables et inlassables fournis par le Maroc pour lutter contre le terrorisme, particulièrement en matière de renseignement, ne cessent d'être évoqués aussi bien par les hauts responsables que par les experts. A ce titre, le Maroc détient un potentiel de renseignements et un savoir-faire exemplaires, qu'il partage avec ses alliés occidentaux et régionaux. Cette riche expérience lui permet de rayonner à travers le monde, et d'être fortement prisé en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique.

Cet état de fait est d'autant plus plausible que les interventions du service de sécurité marocains ont été décisives dans l'échec de plusieurs projets terroristes majeurs sur la scène internationale, dont notamment les Etats-Unis, la France, la Belgique, l'Espagne et dernièrement l'Allemagne ; et ce par la transmission d'informations cruciales de haute valeur opérationnelle.

1-Coopération régionale

Dans sa stratégie à court et long terme, le Maroc ne fait pas de différence entre sa propre sécurité et celle de ses partenaires étant donné que les menaces ne peuvent être compartimentées. Il a déployé son action et tenu ses engagements sans se limiter au cadre de ses frontières géographiques. En ce domaine, si des occasions ont été perdues, c'est en raison de l'absence d'une coopération régionale qui aurait dû dépasser le contexte politique et l'exacerbation des sensibilités.

A ce titre, selon la presse nationale⁹, les services de sécurité marocains ont fourni à leurs homologues occidentaux des renseignements extrêmement importants au sujet de la spectaculaire prise d'otages perpétrée, en janvier 2013, sur le site gazier Aïn Amenas, au sud de l'Algérie, par le groupe du terroriste Belmokhtar "Les signataires par le sang". Par ailleurs, le Maroc a joué un rôle crucial dans la gestion de la crise qui a suivi les attentats perpétrés à Paris.

De surcroît, suite aux attentats perpétrés par l'AQMI en Côte d'Ivoire (mars 2016), sa Majesté le Roi a donné ses directives pour dépêcher une équipe du BCIJ en vue de soutenir les autorités ivoiriennes dans leurs investigations. Cela témoigne de la renommée dont jouit le

⁹ Par Ziad Alami ; « Lutte antiterroriste: les révélations de Mansouri »; le 02/10/2014 ; www.le360.ma.

Maroc auprès de ses partenaires régionaux en matière d'expertise dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Le royaume du Maroc joue un rôle important dans la région du Maghreb et de la méditerranée à travers son adhésion à plusieurs regroupements régionaux qui traitent des questions de sécurité. Ainsi, il est membre du « Groupe 4 », qui représente une union des quatre ministres de l'intérieur de la France, l'Espagne, le Portugal et le Maroc. Leur dernière rencontre, tenue en 2016 à Madrid, concernait principalement la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue ainsi que la gestion des flux migratoires.

Le Maroc est aussi un partenaire du « Dialogue méditerranéen 5+5 » qui s'inscrit dans le cadre du processus de Barcelone. Au titre de ce processus, les questions de sécurité et de défense en méditerranée occidentale (dont le terrorisme et les crimes organisés) sont débattues entre les cinq pays du Maghreb et les cinq pays européens (France, Italie, Espagne, Portugal, et Malte).

Par ailleurs, tout récemment en décembre 2015, Ryad a annoncé la formation d'une « Alliance militaire islamique antiterroriste » rassemblant 34 Etats du Proche et du Moyen-Orient, ainsi que de l'Afrique¹⁰. Parmi les membres de cette coalition figurent la Jordanie, les Emirats Arabes Unis, le Pakistan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Bénin, la Turquie, le Tchad, le Togo, la Tunisie, Djibouti, le Sénégal, le Soudan, la Sierra Léone, la Somalie, le Gabon, la Guinée, la Palestine, la République fédérale islamique des Comores, le Qatar, la Côte d'Ivoire, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, le Mali, la Malaisie, l'Égypte, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Yémen et l'Arabie saoudite.

Ces pays ont convenu que cette alliance sera conduite par l'Arabie Saoudite avec un centre commun d'opérations basé à Ryad, afin de coordonner et soutenir les opérations militaires. En coordination avec les principales puissances et avec les organisations internationales, cette coalition s'est donnée pour but de « protéger les nations contre tous les groupes et organisations terroristes, quels que soient leur religion ou leur nom », laissant entendre que l'« EI » ne serait pas la seule cible.

La coalition comprend un volet sécuritaire et militaire qui comprend l'échange de renseignement, l'entraînement, l'équipement et le déploiement de forces. Le volet idéologique doit permettre de développer des outils pour contrer les capacités d'endoctrinement des groupes djihadistes, omniprésents sur les réseaux sociaux, mais également la propagande du califat autoproclamé d'Abou Bakr Al-Baghdadi.

Il est à signaler que le Maroc participe, par un détachement d'avions F16, à la coalition multinationale antiterroriste, lancée par les EU en septembre 2014 pour lutter contre « Daesh » sur les territoires irakien et syrien. Néanmoins, depuis mars 2015, le détachement est redéployé dans la coalition arabe menée par Riyad, dans une guerre contre la rébellion Houthiste, perçue comme une tête de pont de l'Iran chiite à la frontière saoudienne.

¹⁰ Article : L'Arabie saoudite forme une coalition islamique de 34 Etats pour lutter contre les « terroristes » ; <https://francais.rt.com>; 15 décembre 2015.

Dans ce même contexte de coopération régionale, et afin de renforcer la sécurité des frontières et améliorer les capacités de lutte contre les trafics illicites et le terrorisme, les pays de la région organisent des exercices d'entraînement, auxquels le Maroc participe activement par ses moyens militaires et humains. On en cite:

- L'opération Active Endeavour : opération maritime de l'OTAN qui a opéré en méditerranée pour prévenir les mouvements des terroristes et les armements de destruction massives, à laquelle prend part le Maroc à côté d'autres pays du sud de la méditerranée.
- L'exercice Phoenix Express : sponsorisé et soutenu par l'U.S. African Command (AFRICOM), cet exercice allie des pays de l'Afrique du nord, et de l'Europe en plus des Etats Unis d'Amérique. Il est conçu pour développer la coopération régionale, encourager et pratiquer le partage de l'information, échanger l'expertise en opérations navales en vue de contrer efficacement les activités illicites dans la région.
- L'exercice Flintlock : C'est un exercice régional annuel qui s'organise depuis 2006. Il vise à encourager la coopération régionale pour la stabilisation de la région de l'Afrique du nord et de l'ouest à travers la réduction des refuges et des supports aux organisations extrémistes violentes. Commandé par les forces antiterroristes américaines, cet exercice permet d'améliorer l'interopérabilité et les capacités de combat au profit des membres de la TSCTP (Trans-Sahara Counter-Terrorism Partnership), dont fait partie le Royaume. Il implique aussi bien les forces terrestres qu'aériennes dans un large spectre d'opérations.

* Cas de la Tunisie :

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, La Tunisie a une coopération étroite avec l'Algérie et avec le Maroc dans le domaine de lutte contre le terrorisme. le Maroc et la Tunisie coopèrent à travers l'échange d'informations. Et c'est dans cette perspective que le chef du gouvernement tunisien a effectué une visite officielle au royaume en Mai 2016 pour renforcer la coopération bilatérale en matière de lutte antiterroriste.

2-Partenariat international :

Dans le même registre, face à l'internationalisation du risque terroriste et persuadés que la guerre contre le terrorisme ne peut être que globale, plusieurs pays occidentaux, arabes et africains ont sollicité l'expérience marocaine et ont conclu des partenariats de coordination et de coopération opérationnelle:

a. Les Etats unis d'Amérique:

Les responsables américains ont reçu auprès des services de renseignement marocains des informations opérationnelles de grande importance sur le démantèlement au Maroc des réseaux d'acheminement de volontaires marocains djihadistes en Irak, ce qui s'est traduit par le succès des opérations de surveillance et d'arrestation de centaines de candidats disposés à

perpétrer des opérations kamikazes contre les forces militaires américaines stationnées en Irak¹¹.

Le communiqué conjoint diffusé à l'issue de la visite officielle effectuée le 22 novembre 2013 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'invitation du président américain relève que « les deux dirigeants ont noté leur partenariat, au niveau du Conseil de Sécurité de l'ONU, durant les deux dernières années, pour promouvoir la paix et la sécurité internationales surtout au Mali, au Sahel, en Syrie, en Libye et au moyen orient ». Les deux chefs d'Etat ont renouvelé leur engagement à lutter contre l'extrémisme, à coordonner leurs positions au sein du forum global pour lutter contre le terrorisme CGTF et à consolider les relations politiques, économiques et sécuritaires régionales en Afrique du nord et au sahel.

b. La France:

Grace aux informations crédibles et précieuses livrées par les experts marocains aux autorités françaises, plusieurs projets terroristes visant les intérêts français ont été avortés. Ainsi, la contribution du Maroc a été décisive dans l'anéantissement des projets du ressortissant français converti à l'islam Robert Richard Pierre Antoine, lourdement impliqué dans le cadre de la vaste enquête antiterroriste lancée au lendemain des attentats islamistes de Casablanca en 2003. Il visait parmi ses cibles à saboter un grand nombre d'infrastructures ultrasensibles en France dont des dépôts de gaz, des raffineries de pétrole, des réseaux de pipelines...

Conscientes de l'efficacité de la stratégie marocaine et particulièrement les services de renseignement, dans la lutte contre le terrorisme, les autorités françaises ont appelé à la reprise de la coopération avec le Maroc après une période de gel depuis début 2014. A ce titre, le Maroc a délivré des informations jugées cruciales dans le déroulement de l'enquête et l'identification des auteurs des attentats perpétrés contre le journal « Charlie hebdo » le 7 janvier 2015 et ceux du 13 novembre de la même année, revendiqués par l'organisation terroriste « Daech », se manifestant en une série de fusillades et d'attaques-suicides meurtrières perpétrées par trois commandos distincts¹².

c. La Belgique:

La coopération entre la Belgique et le Maroc s'est intensifiée depuis les attentats de Paris en novembre 2015. Des contacts ont été pris avec de hauts responsables marocains pour accélérer la coopération entre les deux pays surtout dans le domaine du renseignement. Le but est d'anticiper toute nouvelle attaque terroriste en Belgique. La menace n'a pas tardé à se confirmer puisque ce pays a été touché en plein cœur le 22 mars 2016 par des attentats qui ont fait 32 morts et plusieurs centaines de blessés à l'aéroport de Zaventem et dans la station de métro de Maelbeek.

¹¹ *Le livre gris du terrorisme au maroc, au cœur de la coopération sécuritaire Maroc-Europe*; édition Jean Cyrille Godefroy ; novembre 2015 ; composé par Atlant Communication au Bernard (Vendée).

¹² Par Nadia Lamlili ; Maroc : plongée au cœur du Bureau des investigations judiciaires, le « FBI marocain » ; Le 21 juillet 2015; www.jeuneafrique.com.

Au lendemain des derniers attentats de Paris, le Roi Philippe de Belgique s'était entretenu avec le Roi Mohammed VI pour demander l'aide du Royaume afin de cerner les acteurs binationaux impliqués. Plusieurs experts marocains s'étaient ensuite rendus sur place¹³.

En fait, cette coopération ne date pas d'hier. Déjà en 2006, les autorités marocaines ont averti les partenaires belges sur le démantèlement au Maroc d'une cellule de recrutement et d'acheminement de volontaires en Irak, qui avait comme projet terroriste de cibler le siège du parlement européen à Bruxelles.

Par ailleurs, l'expérience marocaine en la matière qui rayonne à travers ses exploits est fortement prisée également en Afrique, notamment au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire, en Libye, et en Guinée Conakry. A la demande des autorités ivoiriennes, une équipe du BCIJ a été dépêchée en Côte d'Ivoire pour apporter soutien aux investigations afférentes à l'attaque terroriste, revendiqué par l'AQMI, qui a ciblé le 13 mars 2016 la station balnéaire du Grand-Bassam et a fait officiellement 19 morts.

Qu'il s'agisse pour les Etats Unis, les pays européens, arabes ou africains, le rôle joué par le Maroc en matière de renseignement est jugé précieux et déterminant. Il ne cesse d'être évoqué en tant que modèle réussi aussi bien par les hauts responsables des Etats que par les experts.

d. Engagement du Maroc sur le plan international:

De surcroît, le label Maroc est l'objet de louanges comme exemple de bonnes pratiques, à travers l'adoption de toutes les conventions multilatérales contre le terrorisme. Le Maroc est connu aussi par sa productivité au sein des instances internationales et régionales dédiées, parmi lesquelles: la stratégie anti-terroriste mondiale pour les Nations Unies de 2006, la convention générale contre le terrorisme; la convention arabe pour la lutte contre le terrorisme...

A ce titre, le Maroc est reconnu pour:

- Sa production régulière de rapports nationaux au Comité Contre le Terrorisme (CCT), institué par la résolution 1773 (2001) du Conseil de Sécurité, lequel a été présidé par le Maroc de 2012 à 2013;
- Son activisme en tant que membre dans la Direction Exécutive de Lutte Contre le Terrorisme (DELCT), le Centre de l'ONU Contre le Terrorisme (UNCCT), le Bureau de l'Equipe Spéciale de Lutte Contre le Terrorisme (CTITF) etc.;
- Le mémorandum de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale, adopté en 2012.

Considéré parmi les plus importants mécanismes de lutte contre le terrorisme adoptés par les NU, le Forum Mondial de Lutte contre le Terrorisme (GCTF) est devenu une plateforme de dialogue et de partage des expertises et des expériences réussies dans ce

¹³ Terrorisme : la Belgique demande l'aide au Maroc. www.biladi.net; 24 novembre 2015.

domaine. Le GCTF est composé de plus de 30 membres en plus d'Etats et d'organisations partenaires dont l'ONU. Il réunit régulièrement des décideurs et des experts dans les domaines de lutte contre le terrorisme.

Le Maroc qui copréside aux côtés des Pays-Bas le groupe de travail issu de ce Forum, œuvre inlassablement à promouvoir et à mettre à profit les bonnes pratiques contenues dans le Mémoire de La Haye-Marrakech, venues en réponse au phénomène des "combattants terroristes étrangers (CTE)" adopté en 2014. Il s'agit notamment de trouver des réponses efficaces au phénomène des CTE et de procéder à une analyse profonde des courants et des tendances terroristes en constante évolution. Les activités du Forum s'articulent autour de six groupes de travail portant sur le Sahel, la Corne d'Afrique, la justice pénale et la primauté du droit, la détention et la réinsertion, la lutte contre l'extrémisme violent et les combattants terroristes étrangers.

Depuis le 13 avril 2016, le Maroc a l'honneur de coprésider le Forum avec les Pays Bas. La passation de la Co-Présidence de la Turquie au Maroc a eu lieu à l'occasion de la 9^{ème} réunion du Comité de Coordination du GCTF tenue à La Haye en présence des représentants des pays membres. Rassemblant les décideurs et les experts des principaux Etats partenaires dans différentes régions du monde, ce forum se veut un espace de partage des idées et des meilleures pratiques pour barrer la route à l'extrémisme religieux et au terrorisme international.

Cette coprésidence traduit la profondeur et l'authenticité de l'engagement du Maroc pour la mise en œuvre des objectifs du GCTF et sa conviction que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale. De même elle conforte la détermination du Royaume à contribuer effectivement au renforcement des valeurs d'ouverture, de dialogue, de coopération et de partage des expériences et de bonnes pratiques en la matière. Le Royaume ne ménagera aucun effort pour consolider sa contribution dans ce domaine et maintenir son adhésion aux efforts de la communauté internationale visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme et contribuer ainsi à l'émergence d'un monde plus sûr, plus stable, plus solidaire et plus humain.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à la Coopération, qui a représenté le Maroc à cette rencontre internationale, a défini trois fondamentaux du plan d'action. Il s'agit de la consolidation et l'innovation, l'action au service du résultat et l'ouverture dans la cohésion portant notamment sur le renforcement de la coordination entre les membres des GCTF, ses institutions spécialisées, les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Les activités du Forum s'articulent autour de six groupes de travail susmentionnés.

e. Les contraintes à la coopération régionale:

Malgré les efforts consentis à l'occasion des rencontres régulières et des échanges bilatéraux, la coopération sur la sécurité dans la sous-région de l'Afrique du nord a traditionnellement été très faible. Cette faiblesse provient en partie d'un passé fait de colonialisme compétitif, de concurrence entre les superpuissances et la préférence pour les relations bilatérales plutôt que pour les institutions sous régionales pour traiter avec les partenaires extérieurs. Le blocage du projet maghrébin de l'UMA témoigne de cette réalité

non désirée par les peuples de la région. Toutefois, le retour du Maroc dans la plus grande organisation qui réunit les pays du continent africain, catalyse cette dernière d'une rallonge consistante que peut apporter un Etat comme le Maroc dont l'importance pour le dans le continent n'est pas à discuter.

Dans un environnement soumis à un surcroît d'activités terroristes internationales toujours plus meurtrières, la coopération sous régionale en matière de lutte contre le terrorisme a été surtout compliquée par des tensions persistantes liées au différend entre l'Algérie et le Maroc sur le Sahara marocain, qui a entraîné la fermeture des frontières entre les deux pays en 1994. Même s'ils participent conjointement dans les exercices de coopération régionale tels que l'initiative « 5+5 défense », et en dépit du partenariat trans-sahara contre le terrorisme ou encore dans le groupe GCTF, la divergence d'intérêt entre les deux pays pèse lourdement sur leur coopération bilatérale et par conséquent sur la coopération régionale dans le domaine de lutte contre le terrorisme.

Entre 2008 et 2011, les autorités marocaines ont démantelé des structures qui nourrissaient des projets terroristes contre le Royaume du Maroc en s'appuyant sur des cellules évoluant dans les provinces du sud ou des groupuscules criminels transfrontaliers liés à l'AQMI. En dépit de ces infiltrations ponctuelles occasionnées par ce contexte régional incertain et menaçant, les frontières du territoire national sont jugées parmi les plus hermétiques de la région. Au sud, le dispositif de sécurité mis en place par les Forces Armées Royales, constitué d'un mur bâti et gardé en permanence sur toute sa longueur, représente une garantie sécuritaire consistante.

3-Réalisations prometteuses dépassant les frontières.

Au cours des treize années écoulées depuis le choc des attentats de Casablanca, le Maroc a posé les jalons d'une stratégie qu'il a fait murir pour atteindre un niveau de renommée internationale et une référence dont se servent les autres nations. Une première évaluation de cette stratégie marocaine en matière de lutte contre le terrorisme s'annonce très prometteuse d'autant plus que le volet des droits de l'homme était une exigence et un souci permanent de l'Etat dans toutes ses interventions sécuritaires et judiciaires, pour rester conforme à ses obligations nationales et internationales.

Sur le plan national:

a. Réalisations:

Le nombre de cellules démantelées et de projets terroristes avortés vient confirmer que l'approche anticipative a donné ses fruits sur le terrain. Les services de renseignement se sont constitués une base de données riche qui couvre aussi bien les marocains que des binationaux vivant en Europe. Le point d'orgue reste assurément que le Maroc n'a fort heureusement connu que trois attentats majeurs espacés (2003-2007-2011), qui montre clairement les capacités de décèlement précoce et d'anticipation alliant avec synergie les renseignements humains et technologiques.

Ainsi jusqu'en décembre 2016, le ministère de l'intérieur a précisé dans un communiqué de presse que:

- 171 cellules terroristes ont été démantelées, parmi lesquelles 31 cellules depuis 2013 qui étaient en relation directe avec les organisations terroristes irako-syriennes ;
- 324 projets d'actes terroristes avortés qui visaient des édifices publics, de sécurité, diplomatiques, touristiques, des lieux de culte, des centres commerciaux et établissements bancaires; ainsi que des tentatives d'assassinats de personnalités civiles et militaires ;
- 2700 interpellations, préventives pour la plupart, ont été opérées par les services de sécurité;
- Saisie d'un important matériel de guerre de nature et de calibre différents.

Par ailleurs, les affaires de terrorisme en justice au Maroc ont plus que doublé en 2014 et 2015. A ce titre, 732 affaires de terrorisme ont été jugées entre 2003 et 2015¹⁴.

Parmi toutes ces arrestations, deux cellules restent les plus marquantes par l'importance de leurs moyens et la portée de leurs objectifs. La découverte du 18 février 2016 baptisée « Achbal Aljihad », démantelée à 24 heures seulement du jour fixé pour passer à l'action, est qualifiée par le BCIJ de « commando », eu égard à l'armement détenu et aux objectifs importants visés. Il s'agit d'un réseau terroriste lié à « Daech », composé de dix membres parmi lesquels se trouve un citoyen français. Ils projetaient des attaques-suicide, dont une à la voiture piégée qui serait exécutée par un mineur soigneusement entraîné à cet effet. La cellule projetait aussi la fabrication d'armes biologiques à utiliser dans leurs attaques. De même, le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) est parvenu, sur la base de renseignements précis, à mettre en échec un dangereux projet terroriste de l'"Etat islamique", ayant permis le démantèlement, le 27 janvier 2017, d'une cellule terroriste composée de sept membres s'activant dans différentes villes du royaume.

Dans le même contexte, les services de sécurité marocains ont mis en échec un dangereux plan terroriste suite à l'arrestation vendredi 13 mai 2016 à Tanger d'un Tchadien affilié à l'organisation "Daesh". Selon le ministère marocain de l'Intérieur, l'individu en question a été mandaté par "Daesh" pour encadrer et former des cellules dormantes regroupant des extrémistes algériens et marocains en vue de commettre des attentats terroristes d'envergure contre des missions diplomatiques occidentales et des sites touristiques, dans la perspective de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays conformément à l'agenda de "Daesh".

La même source ajoute que le ressortissant tchadien a mené plusieurs opérations de repérage de certains sites cibles dans l'objectif de préparer une série d'attentats concomitants afin de déstabiliser les services de sécurité et causer d'énormes dégâts matériels et d'importantes pertes en vies humaines, comme se fut le cas lors des événements sanglants qu'a

¹⁴ Par Brahim Taougar; « Justice: 732 affaires de terrorisme jugées entre 2003 et fin 2015 » ; [www. le360.ma](http://www.le360.ma) ; le 17/02/2016.

connus la ville de Casablanca le 16 mai 2003. Selon les résultats des investigations préliminaires, l'individu comptait également proclamer la région de l'Oriental du Maroc comme Wilaya affiliée au soi-disant "Etat Islamique"¹⁵.

Ainsi, les opérations successives menées par les services de sécurité marocains contre les réseaux terroristes ont permis de mettre en échec plusieurs projets d'attentats terroristes ciblés aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, en plus de la saisie d'un important arsenal d'armes, de munitions, de produits utilisés dans la confection d'explosifs et des produits toxiques.

Sur le plan social, après 10 ans de son lancement, l'INDH se félicite des résultats obtenus sur le terrain. La politique marocaine de développement humain a permis le recul de la pauvreté extrême de 2% à 0,8% au moment où la pauvreté relative est passée de 15,3 à 6,2% entre 2001 et 2011, selon le HCP¹⁶. De même, plusieurs zones reculées ont bénéficié d'un désenclavement permettant ainsi une meilleure intégration de la population.

Cet élan en matière de développement socioculturel continue par d'autres programmes de développement ambitieux, lancés par le gouvernement actuel dont on cite:

- La création de fond de développement au profit du monde rural, dont le montant s'élève à 50 milliards de DH;
- La mise en place d'une caisse de solidarité destinée à l'aide des plus démunis et des veuves;
- L'augmentation de la pension de retraite minimale à 1000 DH/ mois...

Quant à la réforme du champ religieux, ses déclinaisons, en cours de réalisation, devraient compléter ce chantier global et entraver des velléités radicalistes et terroristes dans le pays.

b. Aspect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme :

Il existe deux domaines principaux dans lesquels les concepts de droits de l'homme et de terrorisme peuvent entrer en conflit ; le premier concerne l'acte de terrorisme lui-même; le second concerne les mesures que peuvent prendre les organismes officiels dans leurs efforts pour contrer le terrorisme.

En effet, le Maroc a promulgué la loi antiterrorisme 03-03 dans un bref délai comme une réponse aux attentats terroristes commis le 16 mai 2013. L'élaboration, par le gouvernement, de ce projet de loi et ceux qui ont suivi a pour but de protéger le Royaume contre les crimes terroristes qui constituent une menace pour la sécurité du monde entier. Comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohamed VI, dans son discours du 29 mai 2003, cette loi marque la fin d'une époque : « la fin de l'ère du laxisme, face à ceux qui exploitent la démocratie pour porter atteinte à l'autorité de l'État et à ceux dont les idées représentent le terreau pour semer les épines de l'ostracisme ».

¹⁵ Journal du medi1TV du 13 mai 2016, montrant même des images d'arrestation du tchadien présumé.

¹⁶ Hassane Saoudi, spécialiste des questions de sécurité, « La lutte antiterrorisme au Maroc », 15.01.2015, www.huffpostmaghreb.com.

Le gouvernement marocain précise que ces lois s'inscrivent dans le cadre de la légalité internationale et des conventions relatives au terrorisme ratifiées par le Maroc. Il s'est engagé, dans sa lutte, à prendre des dispositions pour faire face aux violations des droits de l'homme et à veiller que toute mesure prise pour lutter contre ce fléau soit conforme à ses obligations en matière de droits de l'homme.

Tout en réitérant en préambule de la Constitution de 2011 son attachement aux droits de l'Homme universellement reconnus, le constituant marocain a spécifié ces droits inviolables dont le droit à la vie, à la sécurité, de propriété, d'association, la liberté de la pensée et la présomption d'innocence. La torture et les traitements humiliants ou dégradants ont été criminalisés et la gouvernance sécuritaire, nouveau concept dans les Etats modernes, est désormais constitutionnelle.

Dans ce contexte, l'aspect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme sera traité à travers l'analyse des rapports établis par le CNDH et par le groupe de travail des NU¹⁷.

i. Avis du CNDH sur la loi 86-14 :

Conformément à l'article 161 de la Constitution, le CNDH a été établi comme l'institution nationale indépendante chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme, ainsi que de la préservation des libertés individuelles et collectives. Il remplace l'ancien Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) qui a été créé en 1990 et a été l'une des principales institutions de la transition démocratique au Maroc.

Dans son mémorandum traitant de l'avis du Conseil sur le projet de loi 86.14 modifiant et complétant les dispositions du code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme¹⁸, le CNDH tient à rappeler quelques caractéristiques à considérer dans toute démarche d'élaboration d'une législation anti-terroriste protectrice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A ce titre, Considérant le statut de partenaire pour la démocratie, accordé au Royaume du Maroc par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en juin 2011, le CNDH a pris en considération le référentiel produit par les différentes instances du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme. C'est ainsi qu'ont été considérées certaines dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme dans l'émission de cet avis.

Concernant la législation nationale antiterroriste, le CNDH rappelle le sixième point de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies N° 68/178 adoptée le 18 décembre 2013 qui exhorte les Etats à « Veiller à ce que les lois nationales qui érigent en

¹⁷ Rapport du Groupe de travail de l'assemblée générale sur la détention arbitraire, N° A/HRC/27/48/Add.5 du 04 août 2014. Conseil des droits de l'homme ; 27° session-Point 3 de l'ordre du jour ; 20 pages.

¹⁸ CNDH ; Avis sur le projet de loi 86.14 modifiant et complétant les dispositions du code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme ; Rabat ; 09 pages.

infractions les actes de terrorisme soient accessibles, formulées avec précision, non discriminatoires, non rétroactives et conformes au droit international, y compris le droit de l'Homme. »

Le CNDH a ensuite émis des recommandations concernant certaines dispositions du projet de loi 86. 14. D'abord, le Conseil note la formulation trop générale du terme « quel que soit son objectif ». Cette formulation risque de confondre aux niveaux des mobiles, des caractéristiques et des objectifs, les infractions à caractère terroriste avec les infractions commises par d'autres groupes criminels organisés. Le CNDH propose d'introduire entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article 218-1-1 une disposition qui définit clairement, aux fins de la législation antiterroriste, l'objet des structures terroristes dans les limites données au point (b) des caractéristiques précitées.

Concernant l'article 2 du projet de loi, le CNDH est préoccupé par le fait que la formulation du deuxième paragraphe de l'article 218-2 du projet de loi tend à élargir la portée du crime d'apologie du terrorisme, en y ajoutant d'autres synonymes (propagande, promotion) qui réduisent la clarté de la définition de cette infraction. Dans ce cadre, le CNDH propose de remplacer les termes « apologie », « propagande » et « promotion » prévus au deuxième paragraphe de l'article 218-2 par une disposition qui criminalise l'utilisation des moyens prévus au premier paragraphe pour inciter publiquement à rejoindre les groupes terroristes. Il attire également l'attention, dans le contexte de lutte contre le terrorisme, sur la nécessité du renforcement de la protection juridique des personnes placées en garde à vue, sur la question de révision du régime d'établissement des preuves et la procédure d'extradition.

ii. Avis du groupe de travail de l'ONU (décembre 2013):

Le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire a effectué une visite au Maroc du 9 au 18 décembre 2013 et a émis un rapport daté du 04 août 2014¹⁹. Il a pu observer au cours de sa visite les efforts entrepris par le Gouvernement marocain pour établir et consolider une culture des droits de l'homme au Maroc; et apprécie que le vaste processus de réformes structurelles se soit poursuivi après sa visite.

D'autres rapports d'experts spécialisés dans le domaine des droits de l'homme rejoignent le CNDH et le groupe de travail de l'ONU pour reiterer ces réserves. Ils recommandent au Royaume de se conformer aux normes et à la jurisprudence internationales en la matière afin de consolider les acquis démocratiques concrétisés par le Maroc durant ces dernières décennies²⁰.

4-Perspectives d'avenir.

Face à une menace terroriste persistante et évolutive en fonction des facteurs géopolitiques, géographiques et culturels, le Maroc inscrit sa stratégie dans un processus

¹⁹ Ibid.

²⁰ Jean-Philippe Bras, « Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes » », L'Année du Maghreb, II | 2007, pages 447-467; <http://anneemaghreb.revues.org/153>.

d'amélioration continu en lui apportant les ajustements structurels, techniques qui conviennent, tout en y impliquant l'ensemble des forces vives de la nation.

a. Pour une Société civile plus engagée :

La culture de la citoyenneté fait partie intégrante de cette guerre ouverte sur plusieurs fronts. L'expérience marocaine, notable dans ce domaine, renforce la conviction que la conscience des citoyens est à l'avant-garde de cet engagement planétaire qui fait que chacun à la maison, à l'école, à l'usine ou dans la rue est conscient que son implication est importante dans la lutte contre le terrorisme.

Alors que le monde était sous le choc face à l'impact des attaques terroristes, leur violence et leur horreur, les marocains se sont massés dans une manifestation gigantesque, la première du genre, qui a posé les règles de la vie face à la tuerie et les bases de l'unité face à la division et aux troubles qui en résultent. Les manifestations suivant les attentats terroristes du 16 mai 2003 ont reflété la forte volonté, la conviction profonde du peuple marocain quelques soient les divergences, les appartenances, les spécificités sociales, d'établir le plus étanche des obstacles culturels et humains afin de réduire l'extension du phénomène.

Il est aussi évident que le rôle de la société civile est indéniable et peut revêtir plusieurs formes. D'abord, elle peut contribuer à la sensibilisation, l'activisme et l'éducation. Sa proximité avec les populations locales lui permet de remonter et porter les préoccupations sécuritaires de ces dernières auprès des instances politiques nationales et régionales. Elle a aussi les capacités de développer des stratégies endogènes de sensibilisation et de dissuasion à destination des franges fragilisées tentées par l'aventure terroriste et de les orienter vers des alternatives plus raisonnables. Ensuite, elle peut se faire représenter dans le processus d'évaluation des menaces, dans les efforts de réhabilitation et de réintégration et dans les échanges internationaux éducatifs, culturels et religieux.

Par ailleurs, son rôle est critique pour faire respecter les droits de l'homme et l'État de droit et par conséquent d'équilibrer les pouvoirs dans la mise en œuvre de cette Stratégie, particulièrement dans ses volets sécuritaire et judiciaire. L'institution judiciaire peut alors exercer son rôle, en toute indépendance et neutralité, afin d'assurer l'équilibre entre la protection des droits et libertés et la lutte efficace contre les terroristes.

Dans ce registre, et pour permettre aux différents acteurs et forces vives de la nation de fédérer leurs efforts, la tenue d'un congrès national contre le terrorisme serait opportune dans ces circonstances de montée en puissance du phénomène au niveau régional. Dans ce meeting national, tous les acteurs de la nation, Etat, partis politiques et organisations de la société civile seront représentés pour débattre des tenants et aboutissants de la question et affirmer leur engagement dans un combat sans relâche pour vaincre ce fléau.

Il reste à signaler que la position de la société civile se trouve renforcée avec la nouvelle constitution de 2011 qui lui facilite le travail. Cette dernière prévoit des mécanismes techniques et juridiques pour participer à la gestion des affaires publiques et au processus de la gouvernance locale, régionale et centrale.

b. Prise en charge des ex-détenus impliqués dans le terrorisme

On assiste à la persistance entêtée de l'idéologie djihadiste chez plusieurs détenus et ex-détenus. Après avoir bénéficié d'une mesure de grâce ou purgé la totalité de leur peine, les individus renouent rapidement avec leurs velléités terroristes. En effet, environ 10% des interpellés dans les affaires du terrorisme sont des récidivistes²¹. Ce qui pose la sérieuse question de l'étape carcérale et du processus de déradicalisation censé accompagner l'exécution de la peine.

En effet, les irréductibles semblent trouver dans le milieu carcéral un nouvel alibi pour s'attacher davantage à leur ligne extrémiste. Le danger vient surtout de la proximité avec les détenus du droit commun dont la précarité psychologique explose plus facilement à la prédation islamiste. De même, les délinquants, les alcooliques et toxicomanes, les repris de justice et les personnes sans domiciles fixes constituent désormais une catégorie sociale ciblée par le recrutement. Ce lien va plus loin encore dans le trio terrorisme, crime organisé et trafic de drogue et il n'y a pas mieux que les prisons pour réunir ces trois phénomènes dommageables.

De ce constat, découle un autre axe de travail qui requiert l'attention des autorités. Une politique de prise en charge des ex-détenus s'impose avec acuité pour faciliter leur insertion dans la vie sociale et professionnelle et les prémunir contre toute tentative de vengeance ou de retrouvaille avec le réseau du fanatisme qui ne perd pas espoir à les récupérer.

Il est opportun de signaler dans ce cadre que le Maroc est parvenu à réinsérer certains prédicateurs arrêtés et condamnés dans la foulée des attentats du 16 mai 2003 de Casablanca. Mohamed Fizazi, considéré comme l'un des théoriciens du salafisme jihadiste, a bénéficié d'une grâce Royale en 2011 après avoir purgé huit ans de prison. Il a même tenu un prêche à Tanger devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors duquel il a insisté sur « l'importance de la sécurité et de la stabilité pour exercer sa foi ».

c. Cyber espace, un terrain déterminant dans la lutte contre l'extrémisme.

Comme pour tout conflit d'intérêt et d'influence, l'une des dimensions les plus importantes de la guerre contre le terrorisme est médiatique. L'internet est un outil déterminant qu'il convient d'utiliser convenablement en tant que levier de multiplication d'effort dans différentes phases de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

En effet, l'idée du terrorisme de l'internet est liée au développement qu'ont connu les TIC. A travers les réseaux sociaux, les groupes terroristes tissent des liens, recrutent et endoctrinent leurs partisans en bourrant leurs cerveaux. Ces nouvelles technologies permettent une connectivité permanente, via l'internet et les téléphones portables, sans souci de se déplacer, permettant ainsi d'échanger et de partager facilement les informations et le savoir. Ces mêmes téléphones sont utilisés comme déclencheur des explosions à distance.

²¹ Hassane Saoudi, spécialiste des questions de sécurité, « La lutte antiterrorisme au Maroc », 15.01.2015, www.huffpostmaghreb.com.

Dès 2007, Ayman Al Zawahiri déclarait que ceux qui mènent le djihad médiatique sont des soldats anonymes de la cause au même titre que ceux qui combattent dans les zones de conflit et leur promettait le paradis en récompense. Ces propos illustrent bien la place essentielle qu'occupe la communication sur Internet dans leur combat²².

Aussi, « Daech » a démontré, en diffusant des messages de propagande généralement bien conçus et incisifs, traduits dans toutes les langues, qu'il maîtrise parfaitement toutes les potentialités de l'espace numérique. Ce sont de vraies productions hollywoodiennes qui cherchent à persuader les jeunes en vue de les convaincre à adhérer à leur cause et s'engager dans le jihad. Il tire profit d'une utilisation abusive de l'internet par ces jeunes qui échappent à la vigilance de leurs parents et ne trouvent pas d'alternative quant à l'occupation de leur troisième temps.

Néanmoins, qu'il s'agisse d'internet ou de téléphones portables, les TIC ont efficacement aidé les gouvernements de diverses façons dans leur combat anti-terrorisme. En effet, l'exploitation des traces des communications téléphoniques ou leur écoute s'avèrent d'une grande utilité dans les investigations pour traquer les terroristes, les identifier et anticiper leurs intentions. De même, et en plus de son usage comme support de contre propagande, l'internet permet de traquer les terroristes qui laissent des traces numériques après toute connexion.

Conscients de cet enjeu de l'arme numérique, et pour accompagner cette mutation, le Maroc a procédé à la mise à niveau de ses cyber-ressources humaines et ses cyber-équipements de pointe. Cette action a mis les services de sécurité et la communauté du renseignement, plus décloisonnés et plus transversaux, aux rangs des services les plus performants en matière de lutte contre le terrorisme. A ce titre, on note la mise en place du comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information (CSSSI) et son pendant, la direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI).

Qu'il s'agisse de réalisations concrétisées à l'échelon national ou international, la stratégie adoptée par le Maroc s'avère fructueuse et prometteuse. A travers une approche dynamique, réactive et anticipative, et un travail laborieux de longue haleine. les services de sécurité marocains ont pu se constituer une image précise sur le réseau des djihadistes qui guette l'opportunité pour porter atteinte à la paix et la sécurité du Royaume. Convaincu que cette lutte ne peut être que globale et internationale, le Maroc déploie généreusement cette expertise au profit des pays de la région qui lui reconnaissent son ingéniosité en matière de renseignement.

²² Selon le magazine New York times, le site Twiter élimine chaque semaine environ 2000 comptes soupçonnés d'avoir des liens avec des organisations terroristes.

CONCLUSION GENERALE

Dans un monde de l'après « printemps arabe » bouillonnant, et avec la dernière série d'attentats qui a secoué le monde, de Paris à Bruxelles et Ankara, de Ben Guerdane à Assam et Bamako, la menace terroriste affiche un nouveau souffle et entre dans une nouvelle phase qui succède à celle du rebut de ce siècle. Si les objectifs varient d'un groupe à l'autre, leurs modes d'action restent similaires dans le recours à l'arme absolue (attentats suicides), les atrocités et la médiatisation.

Compte tenu de sa position géographique et son engagement total dans la lutte contre le terrorisme, le Royaume demeure plus que jamais menacé. L'attentat meurtrier de Casablanca de 2003, en particulier, et les cellules démantelées en 2016 illustrent la gravité de la situation qui a incité les autorités marocaines à agir contre l'extrémisme religieux et le terrorisme proportionnellement à l'ampleur de la menace qui guète la paix et la stabilité du Royaume.

Ainsi, est née la nouvelle stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui concrétise la symbiose entre plusieurs approches notamment sécuritaire, réformatrice du champ socio-économique et religieux et de coopération aux échelons régional et international, appuyées par des mesures législative et institutionnelle avant-gardistes.

A ce titre, le posture sécuritaire est qualifiée d'anticipative s'appuyant sur un réseau de renseignement fiable et efficace tirant sa force de sources d'informations intégrées dans le tissu administratif et sociétal du royaume. Cette posture est renforcée par la création en 2011 du Conseil Supérieur de la Sécurité chargé de la coordination de l'action sécuritaire sur les plans intérieur et extérieur et de la gestion des crises du pays, par la mise en place en 2014 du dispositif « Hadar » qui ne cesse de démontrer son efficacité en terme de politique publique, et par la mise à jour et l'adaptation de l'arsenal juridique aux besoins de l'étape actuelle.

Le volet religieux dans cette stratégie, constitue la spécificité du Maroc. "La Commanderie des croyants", et le Conseil supérieur des Oulémas assurent la sécurité religieuse du pays favorisant un "islam du milieu" et prônant le dialogue, la concertation, la concorde et le libre exercice des cultes dans le cadre de la légalité instaurée par la loi.

Cette réforme s'accompagne actuellement d'une "diplomatie religieuse" à l'adresse de pays voisins et amis menacés par le radicalisme religieux, en termes de diffusion de culte et surtout de formation des imams. L'institut Mohammed VI, inauguré en mars 2015 à Rabat, compte parmi ses rangs des étudiants de l'Afrique subsaharienne mais aussi de l'Europe.

Ayant appréhendé le fait que la lutte contre le terrorisme devait se faire dans un cadre global et non strictement sécuritaire, le Maroc s'est attelé à s'attaquer aux causes profondes du phénomène dont la précarité, l'exclusion, les vulnérabilités et les discriminations géographiques des territoires. L'INDH, a été créée le 18 mai 2005 sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, qui a tracé les grandes lignes de cette entreprise novatrice associant dans une option déconcentrée et décentralisée l'Etat, les corps électoraux et la société civile.

Dans sa philosophie, cette initiative reposait sur la création d'activités génératrices de revenus qui redonnent aux bénéficiaires le sentiment de l'appartenance au Royaume, de l'utilité et de la capacité de produire et de compter sur soi et donc de la dignité. La mise à niveau des infrastructures de base et le soutien aux personnes vulnérables venaient compléter ce dispositif social ambitieux.

Les résultats enregistrés aussi bien en termes de démantèlement préventif qu'en termes de suppression des causes de la radicalisation et de la tentation terroriste sont honorables. En effet, plus d'une centaine de projets terroristes sont avortés et des dizaines de cellules dormantes démantelées, épargnant au Maroc de nouveaux drames humains, politiques et économiques. Appuyé par ses institutions de tutelle, le gouvernement marocain inscrit sa stratégie de lutte contre le terrorisme dans l'esprit de la légalité et de l'attachement aux droits de l'homme universellement reconnus.

Cette dynamique nationale dépasse les frontières et s'inscrit dans un cadre de coopération régional et international. Bénéficiant de la considération et de la reconnaissance des grandes puissances et des acteurs régionaux, le Maroc joue désormais un rôle décisif dans la lutte contre le terrorisme, comme en témoignent les multiples requêtes qui lui sont adressées par plusieurs pays sollicitant son expertise en matière de renseignement et d'investigation.

Certes, la stratégie anti-terroriste marocaine est globalement positive, et devrait suivre l'évolution rapide de cette nébuleuse dont les modes d'action se métamorphosent rapidement. Toutes les forces vives de la nation sont appelées à adhérer à cette dynamique qui ne peut être que globale et internationale. La société civile, l'école et la famille, entre autres, sont toutes appelées à adhérer pour relever le défi et sauvegarder la paix et la stabilité, dont jouit le royaume dans une région et un monde en perpétuelle mutation.

Avec la présence de l'« EI » en Afrique du Nord, particulièrement en Libye, la menace terroriste est de plus en plus proche de notre territoire. La situation sécuritaire autour du Royaume ne peut que se compliquer davantage et incite à la vigilance et à la solidarité nationale.

ANNEXE 1

Listes des attaques terroristes islamistes perpétrées à travers le monde depuis janvier 2017²³

2017

- [Turquie](#) : le 1^{er} janvier 2017, une [fusillade dans une discothèque d'Istanbul](#) fait 39 morts et 65 blessés¹⁷⁴. L'attaque est revendiquée par l'[État islamique](#)¹⁷⁵.
- [Irak](#) : le 2 janvier 2017, un attentat suicide à [Bagdad](#) fait 32 morts et 61 blessés¹⁷⁶. L'attentat est revendiqué par l'[État islamique](#)¹⁷⁷.
- [Somalie](#) : le 2 janvier 2017, un attentat-suicide fait 3 morts à [Mogadiscio](#), le siège de l'Amisom était visé. Il s'agit probablement d'un acte des islamistes shebab¹⁷⁸.
- [Turquie](#) : le 5 janvier 2017, l'explosion d'une voiture fait 2 morts (dont un policier) et une dizaine de blessés à [Izmir](#), deux terroristes ont été abattus par les forces de l'ordre, ils avaient avec eux un armement lourd et prévoyaient de faire tuer bien plus de monde^{179,180}.
- [Irak](#) : le 5 janvier 2017, l'explosion d'une voiture aux abords d'une mosquée de [Bagdad](#) dans un quartier [chiite](#) fait 6 morts et 15 blessés¹⁸¹.
- [Syrie](#) : le 7 janvier 2017, un attentat à la voiture piégée fait 48 morts et plusieurs dizaines de blessés à [Azaz](#). Il s'agit de toute évidence d'un acte commis par l'[État islamique](#)¹⁸².
- [Irak](#) : le 8 janvier 2017, un attentat à la voiture piégée fait 12 morts et 35 blessés dans un quartier [chiite](#) de [Bagdad](#). L'attentat a été revendiqué par l'[État islamique](#)¹⁸³.
- [Israël](#) : le 8 janvier 2017, un sympathisant de l'[État islamique](#) tue 4 soldats israéliens en blesse 15 autres, en fonçant sur eux avec un camion¹⁸⁴.
- [Syrie](#) : le 12 janvier 2017, un kamikaze se fait exploser à [Damas](#) et fait au moins 7 morts¹⁸⁵.
- [Mali](#) : le 18 janvier 2017, un attentat à la voiture piégée fait plus de 50 morts à [Gao](#)¹⁸⁶.
- [Somalie](#) : le 25 janvier 2017, un double attentat fait au moins 13 morts à [Mogadiscio](#)¹⁸⁷.
- [France](#) : le 3 février 2017, [attaque contre des militaires au Carrousel du Louvre](#) à Paris.
- [Afghanistan](#) : le 8 février 2017, une voiture piégée explose dans l'enceinte de la cour suprême de Kaboul. L'attentat fait 20 morts et 40 blessés.
- [Égypte](#) : le 12 février 2017, un vétérinaire chrétien est assassiné à [El-Arich](#)¹⁸⁸.
- [Irak](#) : le 14 février 2017, un attentat à la voiture piégée fait 4 morts à [Bagdad](#)¹⁸⁹.
- [Irak](#) : le 15 février 2017, un kamikaze tue 11 personnes avec une voiture piégée dans un quartier chiite de [Bagdad](#)¹⁸⁹.
- [Irak](#) : le 16 février 2017, un attentat à la voiture piégée fait 52 morts et des dizaines de blessés dans un marché de [Bagdad](#)¹⁸⁹.

²³ Liste d'attaques terroristes islamistes www.wikipedia.com

- [Égypte](#) : le 22 février 2017, deux chrétiens [coptes](#), un père et son fils, sont tués dans le [Sinai](#) par des membres de l'[État islamique](#). Le père a été abattu par balles tandis que son fils a été brûlé vif¹⁹⁰.
- [Égypte](#) : le 23 février 2017, un chrétien est tué et sa maison incendiée dans le Nord du [Sinai](#). Cette zone voit depuis quelques jours une recrudescence des attaques envers les [Coptes](#), devenus la principale cible des membres de l'[État islamique](#)¹⁸⁸.
- [Afghanistan](#) : le 8 mars 2017, l'[Etat Islamique](#) revendique un attentat dans le plus grand hôpital militaire (Sardar Mohammad Daud Khan) de Kaboul. Le premier bilan fait état de plus de 30 morts et 50 blessés¹⁹¹.
- [Syrie](#) : le 11 mars 2017, double attentat à Damas revendiqué par le groupe djihadiste [Tahrir Al-Cham](#) et tuant 74 pèlerins [chiites](#)¹⁹².
- [Somalie](#) : le 13 mars 2017, attentat à la voiture piégée près d'un hôtel dans une rue très fréquentée de Mogadiscio, la capitale somalienne, tuant au moins cinq personnes et blessant 12 autres¹⁹³.
- [Nigeria](#) : le 15 mars 2017, attentat suicide à Maiduguri, 2 morts, plusieurs blessés¹⁹⁴.
- [Syrie](#): le 15 mars 2017, double attentat suicide à Damas, une trentaine de morts¹⁹⁵.
- [France](#) : le 18 mars 2017, [un homme s'empare de l'arme d'un militaire à Orly](#) avant d'être abattu. Bien qu'il déclaré au moment de son geste vouloir « mourir par Allah »¹⁹⁶ et signalé pour « radicalisation » lors d'un séjour en prison en 2011-2012, ses motivations restent floues (il ne souhaitait plus retourner en prison) et le lien avec le terrorisme islamiste non démontré.
- [Royaume-Uni](#): le 22 mars 2017, un homme à bord d'une voiture fonce sur des passants sur le pont de Westminster à proximité du Parlement Britannique à Londres, avant de poignarder un policier à l'intérieur du Parlement Britannique. Bilan, 4 morts (dont le policier) et au moins 50 blessés, dont certains dans un état grave. [L'attaque "terroriste"](#) a lieu 1 an jour pour jour après l'attentat de Bruxelles qui avait fait 32 morts.
- [Russie](#) : 3 avril 2017 un [attentat à Saint-Pétersbourg](#), réalisé à l'aide d'une bombe artisanale, frappe une rame de la ligne 2 du métro, entre les stations Sennaïa plochtchad et Tekhnologuitcheski institout. L'explosion fait au moins 14 morts (provisoire) et 50 blessés²³⁴. L'attaque est revendiquée par un groupe terroriste affilié à [Al-Qaïda](#).
- [Suède](#) : le 7 avril 2017, un attentat frappe Stockholm. En effet, un camion fonce dans la foule, dans une grande artère commerçante du pays²³⁵. L'attaque fait 5 morts et 14 blessés²³⁵.
- [Norvège](#) : 8 avril 2017 : Dans la nuit du samedi un engin explosif est neutralisée par la police dans une rue de Grønland (quartier proche du centre-ville d'Oslo), le lendemain un jeune Russe est arrêté par les services de sécurité norvégiens²³⁶.
- [Égypte](#) : le 9 avril 2017, un double attentat frappe les villes de Tanta et d'Alexandrie²³⁷. Le bilan fait état d'au moins 44 morts et 126 blessés. L'État islamique revendique les doubles attaques quelques heures après²³⁷.
- [France](#) : le 20 avril 2017, un homme attaque à la kalachnikov un car de police sur les Champs-Élysées à Paris²³⁸. Un policier est abattu, deux autres sont blessés, de même qu'une passante²³⁸. L'assaillant est également abattu et l'État islamique revendique l'attentat²³⁸. Cet attentat a lieu en pleine

- [Afghanistan](#) : le [3 mai 2017](#), un attentat à [Kaboul](#) visant un convoi de troupes étrangères de l'[Otan](#) patrouillant près de l'ambassade américaine dans le centre ville fait 8 morts et une vingtaine de blessés²³⁹. L'[État islamique](#) revendique cet attentat²³⁹.
- [Royaume-Uni](#) : le [22 mai 2017](#), un attentat-suicide à [Manchester](#) commis à la sortie d'un concert de la chanteuse [Ariana Grande](#) fait 22 morts (plus le terroriste) et une soixantaine de blessés²⁴⁰. Le lendemain le groupe terroriste [État islamique](#) revendique cet attentat²⁴⁰.
- [Indonésie](#) : le [24 mai 2017](#), un double attentat-suicide à [Jakarta](#) dans un terminal de bus cause la mort de 3 policiers et blesse également 10 personnes. Le groupe terroriste [État islamique](#) revendique l'attaque²⁴¹.
- [Égypte](#) : le [26 mai 2017](#), des hommes masqués ouvrent le feu à l'[arme automatique](#) sur un bus transportant des chrétiens [coptes](#) en direction du monastère de Saint-Samuel. L'attaque fait 26 morts et blesse 25 personnes²⁴². Le lendemain, l'[État islamique](#) revendique l'attaque²⁴³.
- [Royaume Unis](#) : le [3 juin 2017](#), une camionnette fonce sur le [London Bridge](#) en renversant des personnes. Puis, 3 personnes en sortent et poignent des passants en disant le faire « pour Allah »²⁴⁷ avant d'être tués par la police. Le bilan provisoire est de 7 morts et 48 blessés dont 41 entre la vie et la mort^{248,249}, et le bilan final de 11 morts dont 8 civils et 3 terroristes. Ces attaques sont revendiquées le lendemain par l'[État islamique](#)²⁵⁰.
- [Australie](#) : le [5 juin 2017](#), un homme d'origine somalienne est abattu lors d'une prise d'otage, revendiquée par l'[État islamique](#), dans la banlieue de [Melbourne](#). Il avait tué une autre personne auparavant²⁵¹.
- [France](#) : le 6 juin 2017, un assaillant attaque une patrouille de policiers avec un marteau, à proximité de la [Cathédrale Notre-Dame de Paris](#)²⁵².
- [Iran](#) : le [7 juin 2017](#), un double attentat frappe [Téhéran](#), le [Parlement](#) et le [mausolée de l'ayatollah Khomeini](#) sont pris pour cible²⁵³. Le bilan est de douze tués et de trente-neuf blessés²⁵³. L'[État islamique](#) revendique les attaques²⁵³.
- [Nigeria](#) : le 7 juin 2017, plusieurs quartiers de la ville de [Maiduguri](#) sont pris pour cible par quatre [kamikazes](#). Ils tuent au moins dix-sept personnes et font trente-quatre blessés, selon les forces de sécurité nigérianes²⁵⁴.
- [Israël](#) : le [16 juin 2017](#), dans une attaque coordonnée, deux [Palestiniens](#) ouvrent le feu sur des passants à [Jérusalem](#) tandis qu'un troisième poignarde mortellement une policière, ils sont abattus. L'[État islamique](#) revendique les attaques mais également le [Hamass](#) avec l'implication du [Front populaire de libération de la Palestine](#)²⁵⁵.
- [Colombie](#) : le 17 juin 2017, une bombe explose dans un centre commercial de [Bogota](#)²⁵⁶. Le bilan fait état de trois morts, deux Colombiennes et une Française ainsi que neuf blessés²⁵⁶.
- [Mali](#) : le [18 juin 2017](#), deux groupes de combattants djihadistes proches d'[AQMI](#), attaquent un hôtel à proximité de [Bamako](#)²⁵⁷. Le bilan de l'attaque est de cinq morts ainsi qu'une dizaine de blessés²⁵⁷.
- [Royaume-Uni](#) : le [18 juin 2017](#), une camionnette fonce sur des fidèles qui sortent d'une mosquée à [Londres](#)²⁵⁸. Le bilan est d'un mort et de dix blessés²⁵⁸.
- [France](#) : le [19 juin 2017](#), un automobiliste fonce avec sa voiture sur un fourgon de gendarmerie circulant sur l'[avenue des Champs-Élysées](#)²⁵⁹. L'[État islamique](#) revendique l'attentat raté le 13 juillet 2017²⁶⁰.
- [Syrie](#) : le 2 juillet 2017, trois voitures piégées explosent à [Damas](#) et font au moins 21 morts et douze blessés, lors d'un attentat suicide²⁶⁵.
- [Égypte](#) : Le 7 juillet 2017 à [Rafah une attaque terroriste islamiste](#) à la voiture piégé fait 23 morts et 30 blessés. Le groupe terroriste État islamique revendique l'attaque. Deux voitures piégées ont explosé en traversant deux points de contrôle de l'armée dans la province du [Sinai](#) à la frontière avec la bande de Gaza faisant 23 morts et 30 blessés²⁶⁶. Selon une déclaration militaire, quelques heures après les explosions, les forces de sécurité égyptiennes ont tué 40 combattants clandestins soupçonnés d'être impliqués dans ces attentats²⁶⁷.
- [Israël](#) : le 14 juillet 2017, deux policiers israéliens d'origine [druze](#) sont abattus près de la [porte des Lions](#), à l'entrée est de la vieille ville de Jérusalem, par trois Arabes israéliens qui sont eux-mêmes tués par la police sur l'[esplanade des Mosquées](#)²⁶⁸.

- [Égypte](#) : le 14 juillet 2017, deux touristes allemandes sont tuées et quatre autres sont blessées lors d'une attaque au couteau, sur une plage de la station balnéaire de [Hourghada](#), dans l'Est de l'Égypte²⁶⁹. L'assaillant avoue « avoir épousé les idées djihadistes »²⁶⁹.
- [Israël](#) : le 21 juillet 2017, trois personnes sont tuées à coups de couteau et une quatrième personne est grièvement blessée par un Palestinien, à l'occasion du [repas du chabbat](#) chez elles, dans une colonie en Cisjordanie²⁷⁰.
- [Nigéria](#) : le 25 juillet 2017, une attaque de [Boko Haram](#) contre une mission pétrolière cause la mort d'une cinquantaine de personnes²⁷¹.
- [Allemagne](#) : le 28 juillet 2017, un homme de 26 ans criant [Allahu Akba](#) attaque plusieurs personnes à l'aide d'un couteau dans un supermarché à [Hambourg](#). Le bilan est d'un mort et six blessés. L'auteur est appréhendé par des passants et policiers

- [Afghanistan](#) : le 1^{er} août 2017, un attentat-suicide revendiqué par l'EI fait 33 morts et près de 70 blessés dans une mosquée chiite de [Hérat](#), dans l'ouest de l'Afghanistan²⁷³.
- [France](#) : le 9 août 2017, une [voiture fonce sur des militaires](#) de l'[opération Sentinelle](#), faisant ainsi 6 blessés parmi les militaires²⁷⁴. L'auteur est finalement arrêté plus tard dans la journée²⁷⁴.
- [États-Unis](#) : le 12 août 2017, le KKK, l'extrême-droite, des néo-nazis et des suprématistes blancs manifestent contre le retrait d'une statue représentant un défenseur de l'esclavagisme. James Field, un militant d'extrême-droite, fonce en voiture dans la foule de contre-manifestants, faisant un mort, Heather Heyer, et une vingtaine de blessés²⁷⁵.
- [Burkina Faso](#) : le 13 août 2017, un restaurant nommé Istanbul est la cible d'une attaque par un commando armé de [AK-47](#) à [Ouagadougou](#), la capitale. L'attaque fait 18 morts et 22 blessés^{276,277}.
- [Nigeria](#) : le 15 août 2017, trois femmes kamikazes activent leurs ceintures d'explosifs dans un camp de déplacés à Mandarari, dans l'État du Borno. L'attaque, perpétrée par [Boko Haram](#), fait 28 morts et plus de 80 blessés²⁷⁸.
- [Espagne](#) : les 17 et 18 août 2017, deux [voitures-béliers foncent dans la foule](#) à [Barcelone](#), puis à [Cambrils](#)²⁷⁹. Un bilan provisoire fait état de 16 morts et de 125 blessés²⁷⁹.
- [Finlande](#) : le 18 août 2017, [une attaque au couteau](#), à [Turku](#), commis par un Marocain de 18 ans, demandeur d'asile²⁸⁰, fait 2 morts et 6 blessés. Le caractère terroriste de l'attaque est confirmé²⁸¹.
- [Russie](#) : le 19 août 2017, un homme armé d'un couteau blesse sept personnes dans la ville de [Sourgout](#) en [Sibérie](#), avant d'être lui-même tué. L'attentat est revendiqué par l'[EI](#)²⁸².
- [Afghanistan](#) : le 25 août, un attentat dans une mosquée chiite à [Kaboul](#) fait au moins 28 morts²⁸³.
- [Belgique](#) : le 25 août 2017 à [Bruxelles](#), un homme [attaque des militaires avec un couteau](#) aux cris de « *Allah akbar* », il est abattu²⁸⁴. L'État islamique revendique l'attaque le lendemain²⁸⁵.
- [Royaume-Uni](#) : le 25 août 2017 à [Londres](#), un homme attaque des policiers patrouillant devant [Buckingham Palace](#) avec un sabre aux cris de « *Allah akbar* » ; il est arrêté²⁸⁶. L'attaque survient deux heures après [une autre attaque](#) contre des [militaires](#) à [Bruxelles](#)²⁸⁷.
- [Afghanistan](#) : le 27 août 2017, un attentat-suicide contre un convoi de l'armée afghane à Nawa ([Helmand](#)) fait 13 morts²⁸⁸.
- [Irak](#) : le 28 août 2017, un attentat à la voiture piégée sur un marché de Bagdad fait 11 morts²⁸⁹.
- [Russie](#) : le 28 août 2017, un policier est tué et un autre est blessé dans une attaque au couteau revendiquée par l'organisation État islamique, au [Daguestan](#), au cours de laquelle les deux assaillants sont abattus

- [Irak](#) : le 14 septembre 2017, [un double attentat](#), revendiqué par l'EI, fait 84 morts et 93 blessés dans la ville de [Nassiriya](#), dans la province de [Dhi Qar](#)²⁹¹.
- [Royaume-Uni](#) : le 15 septembre 2017, [une bombe explose dans le métro londonien](#) et fait au moins 29 blessés²⁹². L'attentat est revendiqué par l'État islamique

- [France](#) : le 1^{er} octobre 2017, un [homme égorge et poignarde mortellement deux femmes](#) en [gare de Marseille-Saint-Charles](#) avant d'être abattu par des militaires de l'opération Sentinelle²⁹³. L'État islamique revendique l'attentat²⁹³.

- [États-Unis](#) : le 1^{er} octobre 2017, une [fusillade](#) est perpétrée par un homme tirant sur une foule assistant à un concert de country au [Mandalay Bay Resort](#), à [Las Vegas](#), tuant 58 personnes²⁹⁴. Il s'agit de la fusillade la plus meurtrière de l'histoire des États-Unis. L'État islamique revendique l'attentat bien que le lien entre le tueur et l'organisation terroriste soit mis en doute²⁹⁴.
- [Syrie](#) : le 2 octobre 2017, un double attentat suicide fait au moins 16 victimes à [Damas](#) contre un commissariat de police, dans le quartier de Midane²⁹⁵. L'attaque est revendiquée par l'État islamique²⁹⁶.
- [Somalie](#) : le 14 octobre 2017, [deux attentats au camion piégé](#) provoquent 358 morts et 300 blessés à [Mogadiscio](#)²⁹⁷.
- [Afghanistan](#) : le 17 octobre 2017, deux attentats simultanés commis par les [talibans](#), l'un dans la province de [Paktikâ](#) et l'autre dans la [province de Ghazni](#), font 71 morts et 170 blessés²⁹⁸.
- [Afghanistan](#) : le 19 octobre 2017, un assaut des Talibans contre la base militaire de Chasmo, dans la [province de Kandahar](#), fait 50 morts parmi l'armée afghane²⁹⁹.
- [Afghanistan](#) : le 20 octobre 2017, un homme armé tue 56 personnes et en blesse 45, à l'intérieur d'une mosquée [chiite](#) de [Kaboul](#). L'EI revendique l'attentat³⁰⁰. Le même jour, une autre attaque vise une mosquée [sunnite](#), à Dolaina, dans la province de [Ghôr](#), faisant au moins 33 morts³⁰¹.
- [États-Unis](#) : le [31 octobre 2017](#), un [Ouzbek](#) fonce avec un pick-up sur des cyclistes, près du [mémorial du 11-Septembre](#) à [New-York](#), faisant 8 morts et 12 blessés³⁰². Le terroriste, blessé par balles et arrêté, est affilié à l'EI
- [Etats Unis](#) : le 5 novembre 2017, un homme [ouvre le feu](#) dans une église à [Sutherland Springs](#), près de [San Antonio](#), au [Texas](#), faisant 26 morts et 20 blessés, le tireur a été retrouvé mort par la police³⁰⁴.
- [Égypte](#) : le 24 novembre 2017, un [attentat frappe la mosquée Bir al-Abed](#) et fait au moins 305 morts. L'attentat n'est pas revendiqué
- [Etats Unis](#) : le 11 décembre 2017, un ressortissant du [Bangladesh](#) et agissant au nom de l'[État islamique](#), active sa ceinture explosive à [Manhattan](#) et blesse trois personnes³⁰⁶.
- [Russie](#) : le 27 décembre 2017, un engin explosif fait 18 blessés dans un supermarché, à [Saint-Pétersbourg](#)³⁰⁷. L'EI revendique l'attentat³⁰⁷.
- [Afghanistan](#) : le 28 décembre 2017, un attentat à la bombe, revendiqué par l'État islamique, fait au moins 41 morts et 84 blessés dans un centre culturel chiite à [Kaboul](#). Deux autres explosions ont lieu sans faire de victimes³⁰⁸.
- [Égypte](#) : le 29 décembre 2017, un homme tire dans la foule devant l'église Mar Mina, dans la banlieue de [Hélouan](#), au sud du [Caire](#) et tue neuf personnes et en blesse cinq autres³⁰⁹. L'État islamique revendique

2018

- [Libye](#) : le 23 janvier 2018, un double [attentat à la voiture piégée](#), non revendiqué, est commis à [Benghazi](#), près d'une mosquée salafiste après la prière, dans le quartier d'Al-Salmani, tuant au moins 33 personnes et faisant des dizaines de blessés. Des milices proches des salafistes avaient combattu avec les troupes du maréchal [Khalifa Haftar](#) contre les milices djihadistes¹.
- [Afghanistan](#) : le [20 janvier 2018](#) : une attaque contre l'hôtel Intercontinental à Kaboul fait 22 morts².
- [Afghanistan](#) : le [27 janvier 2018](#), une ambulance piégée explose près de l'hôpital Jamuriat à Kaboul, faisant 103 morts et 250 blessés³.
- [Afghanistan](#) : le 29 janvier 2018, un commando de Daesh attaque l'Académie militaire de Kaboul, tuant 11 personnes⁴.
- [Yémen](#) : le 30 janvier 2018, un attentat à la voiture piégée fait au moins 11 morts dans le sud-est du pays

- [Daghestan](#) : le [18 février 2018](#), un homme ouvre le feu sur les fidèles qui sortaient d'une église orthodoxe dans la petite ville de [Kizliar](#), dans l'est du Daghestan, province russe du [Caucase](#) à majorité musulmane. La fusillade est revendiquée par l'organisation État islamique⁶.
- [Somalie](#) : le 23 février 2018, deux attentats à la voiture piégée visent le palais présidentiel et un hôtel, faisant au moins 38 morts et 20 blessés à [Mogadiscio](#). Ils sont revendiqués par [Harakat al-Shabab al-Mujahedin](#)⁷.
- [Afghanistan](#) : le 24 février 2018, une série d'attentats menés par les [Taliban](#) font au moins 23 morts et une vingtaine de blessés. L'une des attaques est dirigée contre une base militaire, située à [Farâh](#), dans l'ouest de l'Afghanistan

- [Burkina Faso](#) : le 2 mars, une [double attaque](#) vise l'ambassade de France et le Camp Guillaume, siège de l'état major des armées burkinabés à [Ouagadougou](#), faisant 8 morts et plus de 80 blessés⁹.
- [Afghanistan](#) : le 21 mars, 37 personnes sont tuées et 60 blessées dans un attentat-suicide durant les célébrations du [Nouvel an perse](#), devant l'université de Kaboul.
- [États-Unis](#) : au mois de mars, au moins 5 explosions de colis piégés ont fait deux morts et plusieurs blessés dans la région d'[Austin](#). Le principal suspect, un homme de 24 ans, s'est fait exploser dans sa voiture à l'aide d'un engin artisanal alors qu'il allait être appréhendé par la police. Ses motivations sont pour l'heure inconnues.
- [États-Unis](#) : le 21 mars, dans la soirée, un véhicule a pénétré dans la base aérienne de l'Air Force en Californie. Le conducteur avait préalablement enflammé des bouteilles de [butane](#) dans son véhicule. Le véhicule a pris feu et le conducteur est décédé sans autre dégât dans ce que les autorités considèrent comme une tentative d'attaque terroriste.
- [France](#) : le 23 mars, une [série d'attaques](#) à [Carcassonne](#) et [Trèbes \(Aude\)](#) fait 4 morts et 16 blessés, le terroriste est abattu au cours d'une prise d'otage dans un Super U. L'État islamique revendique les 3 attaques quelques minutes après la fin de l'assaut du GIGN.
- [Afghanistan](#) : le 23 mars, une voiture piégée explose à l'entrée d'un stade à [Lashkar Gah](#), tuant 13 personnes et en blessant 45 autres.
- [Égypte](#) : le 24 mars, une voiture piégée explose à [Alexandrie](#), 2 policiers sont tués et 3 autres

BIBLIOGRAPHIE

- *Le livre gris du terrorisme au Maroc, au cœur de la coopération sécuritaire Maroc-Europe*; édition Jean Cyrille Godefroy novembre 2015 ; composé par Atlant Communication au Bernard (Vendée).
- Discours Royal adressé par SM le Roi au "Sommet des dirigeants sur la lutte contre l'EIL et l'extrémisme violent" à New York ; septembre 2015.
- Dahir n° 1-03-0140 du 26 rabii I 1424 (28/05/2003) portant promulgation de la loi 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme.
- Dahir N° 1-07-79 du 28 RABII I 1428 (17 avril 2007) portant promulgation de la loi N° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- Avis du CNDH sur le projet de loi 86.14 modifiant et complétant les dispositions du code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme.
- Gouvernement de canada, *Forcer la résilience face au terrorisme-Stratégie antiterroriste du CANADA* ; Rapport du gouvernement de canada ; Ministère de la sécurité publique ; 2013 ;
- James Cockayne, Jason Ipe et Alistair Millar ; Center on Global Counterterrorism Cooperation, *La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique du Nord* ; www.globalct.org.
- FIDH, *Les autorités marocaines à l'épreuve du terrorisme* ; Rapport FIDH de mission internationale d'enquête n°379 Février 2004;
- NU, *S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale Rapport du Secrétaire général* ; Soixantième session-Points 46 et 120 de l'ordre du jour ; 27 avril 2006;
- NU, *La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies : activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie* ; Rapport du Secrétaire général ; Soixante-sixième session - Point 118 de l'ordre du jour ; 4 avril 2012 ;
- NU, *Rapport du Groupe de travail de l'assemblée générale sur la détention arbitraire*, N° A/HRC/27/48/Add.5 du 04 aout 2014 ;
- United States Department of State Publication Bureau of Counterterrorism, "*Country report on terrorism 2014*" ; Rapport annuel des Etats Unis sur le terrorisme au monde; Released on June 2015.
- Sebastien PIETRASANTA, *La deradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme* ; Sebastien PIETRASANTA, député des hauts-de seine, rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme.

- HCP ; *42,3% de Marocains se sentent pauvres : Privilégier l'égalité de chances, l'emploi décent et la protection sociale*; Rapport du HCP sur les OMD ; www.lopinion.com ; Le 25.12.2015.
- Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ; *Rapport sur la situation des droits de l'Homme au Maroc*; 2003 ;
- Jean-Philippe Bras, « *Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes »* », *L'Année du Maghreb*, II | 2007, pages 447-467 ; <http://anneemaghreb.revues.org/153>.
- Quotidien marocain «Alakhbal » ; « *Ainsi, le Maroc est devenu un modèle dans la lutte contre le terrorisme* » ; Dossier politique paru sur le quotidien marocain «Alakhbal » du 28 mars 2016.
- Abdelkader El-Aine ; « *Le Maroc durcit sa loi anti-terroriste* » ; le 15/01/2015 ; www.le360.ma;
- Abdou Filali Ansary ; « *Faut-il reformer la loi contre le terrorisme* » ; Le 14 mars 2008 ; www.lavieco.com.
- Anaïs Lefébure ; « *Education islamique: Le Maroc veut réviser les programmes scolaires* », publié sur HuffPost Maroc le 08/02/2016.
- Brahim Taougar ; « *Justice: 732 affaires de terrorisme jugées entre 2003 et fin 2015* » ; le 17/02/2016 ; www.le360.ma;
- Hassan Hamdani ; « *Terrorisme: le Maroc déploie Hadar, son nouveau dispositif anti-attentats* » ; le 28.10.2014 ; www.huffpostmaghreb.com.
- Hassane Saoudi, spécialiste des questions de sécurité, « *La lutte antiterrorisme au Maroc* », 15.01.2015, www.huffpostmaghreb.com.
- MAP ; « *Le Maroc prend part à la 9ème réunion du Comité de Coordination du Forum Global de Lutte contre le Terrorisme (GCTF)* » ; www.maroc.ma; le 13.04.2016.
- Nadia Lamlili ; « *Maroc : plongée au cœur du Bureau des investigations judiciaires, le " FBI marocain "* » ; Le 21 juillet 2015; www.jeuneafrique.com.
- Youssef Roudaby ; « *La cellule terroriste démantelée à El Jadida avait prévu des attaques à l'aide d'armes biologique* » ; publié sur HuffPost Maroc le 19/02/2016;
- Youssef Roudaby ; « *La cellule terroriste démantelée à El Jadida avait prévu des attaques à l'aide d'armes biologiques* » ; le 19.02.2016; www.huffpostmaghreb.com.|
- Zineb Bouhlal ; « *Med radio passe en tête des audiences de la radio* » ; www.Medias24.com ; Le 15.01.2015.
- Ziad Alami ; « *Révélations explosives sur les liens entre le Polisario et Daach* » ; le 06/12/2014 ; www.le360.ma

- Ziad Alami ; *Lutte antiterroriste: les révélations de Mansouri* ; le 02/10/2014 ; www.le360.ma;
- www.huffpostmaghreb.com
- www.wikipedia.com

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	1
-----------------------------------	----------

CHAPITRE I :

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE ET RELIGIEUSE

1. Restructuration du champ religieux.....	3
a. Rôle de l’Institution de « Commanderie des croyants »:.....	3
b. La lutte contre les influences fanatiques et extrémistes:.....	4
c. Formation des imams et prédicateurs pour exporter le modèle marocain.....	4
2. Lutte contre la pauvreté, l’exclusion et les inégalités sociales.....	5
3. Rôle de l’Education et de l’enseignement.....	7
a. Décision royale de réforme des programmes de l’éducation islamique.....	7
b. Education et encadrement des jeunes.....	8

CHAPITRE II :

LA STRATEGIE ANTITERRORISME AU MAROC APPROCHE SECURITAIRE ET JUDICIAIRE

1. Renforcement de la gouvernance sécuritaire.....	10
a. Lutte préventive.....	10
b. Suivi de proximité des retournés de Syrie, Irak, Libye.....	11
c. Création du BCIJ (Bureau Central d’Investigation Judiciaire).....	12
d. Nouveau dispositif de sécurité nommé « HADAR/vigilance ».....	12
e. Le rôle de l’armée dans la lutte contre le terrorisme.....	13
f. Formation.....	13
2. Adaptation de l’arsenal juridique.....	14
a. Loi 03-03 contre le terrorisme (28 mai 2003).....	14
b. Loi 86-14 contre le terrorisme (janvier 2015).....	16
c. Loi 43-05 contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme (avril 2007).....	16
d. Loi 13-10 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05	

(24 janvier 2012).....	17
3. Coordination.....	18
CHAPITRE III :	
COOPERATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	
1. Coopération régionale.....	20
2. Coopération internationale.....	22
a. Les Etats unis d'Amérique.....	22
b. La France.....	23
c. La Belgique.....	23
d. Engagement du Maroc sur le plan international.....	24
e. Les contraintes à la coopération régionale.....	25
3. Réalisations prometteuses dépassant les frontières.....	28
a. Réalisations.....	28
b. Aspect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme.....	28
4. Perspectives d'avenir.....	30
a. Pour une Société civile plus engagée.....	31
b. Prise en charge des ex-détenus impliqués dans le terrorisme.....	32
c. Cyber espace, un terrain déterminant dans la lutte contre l'extrémisme.....	32
CONCLUSION GENERALE.....	34
ANNEXE 1.....	i
BIBLIOGRAPHIE.....	xiv